

RD-CONGO

LE COURRIER
DE KINSHASA

300 FC/200 CFA

www.adiac-congo.com

N° 3479 - VENDREDI 26 AVRIL 2019

OPPOSITION

Martin Fayulu en meeting ce dimanche



Martin Fayulu Madidi en avant-plan

Dans une correspondance datée du 23 avril adressée au coordonnateur de la coalition Lamuka/Kinshasa, l'autorité urbaine dit avoir pris acte du retour de l'opposant Martin Fayulu Madidi, et de son meeting prévu pour le dimanche 28 avril. Il invite, par conséquent, le commissaire provincial de la Police nationale congolaise ville de Kinshasa ainsi que le bourgmestre de la commune concernée à prendre les dispositions sécuritaires conséquentes. Ce meeting de Martin Fayulu intervient dans un contexte où l'avenir de la plate-forme électorale Lamuka est au cœur d'interrogations avec, à la clé, la position ambiguë de certains de ses cadres dont la proximité avec l'actuel pouvoir dérange.

Page 3

CAN U23

La RDC disqualifiée pour avoir aligné Arsène Zola contre le Maroc



Arsène Zola

Les Léopards football de moins de 23 ans ont été disqualifiés des éliminatoires de la Coupe d'Afrique des nations (CAN) U23 Égypte 2019 et des Jeux Olympiques de Tokyo 2020 par la Confédération africaine de football. Après avoir éliminé sur le terrain les Lions d'Atlas du Maroc, ils perdent sur tapis vert pour avoir utilisé le défenseur Arsène Zola du Tout-Puissant Mazembe. Ce dernier a été déclaré non éligible par rapport à son âge. Après examen des réserves émises par le Maroc, l'instance faitière du football continentale a découvert que le joueur avait deux dates de naissance.

Page 5

MÉTAUX ET PRODUITS AGRICOLES

Poursuite de la remontée des prix en 2019



Un champ de maïs

Ce dynamisme tant attendu est le résultat combiné de la stabilisation de l'activité en Chine et des insuffisances de l'offre. Selon la Banque mondiale, les cours des métaux et des produits agricoles devraient enregistrer une reprise partielle après la brusque baisse au second semestre 2018. Cette reprise va, d'ail-

leurs, s'accélérer d'ici à 2020.

La nouvelle, plutôt inquiétante, est la confirmation de la croissance mondiale plus faible que prévu et d'une hausse de la production des pays non membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole.

Page 3

INTERVIEW

Jacques Djoli : « La désignation de Mabunda est une dérive plébiscitaire »



Jacques Djoli Eseng'ekeli

Inspecteur général du Mouvement de libération du Congo, le député national, Jacques Djoli Eseng'ekeli, est monté au créneau, au lendemain du plébiscite de Jeanine Mabunda au perchoir de la chambre basse du parlement, pour dénoncer ce qu'il qualifie de « hold-up électoral ». L'élu de Boende, dans

la province de la Tshuapa, fustige le comportement de ses pairs de la majorité qui, à l'en croire, n'ont pas encore muté vers la civilisation démocratique en tentant d'exhumer, dans leurs pratiques parlementaires, les tares décriées du parti-Etat de la deuxième République.

Page 3

ASSEMBLÉE NATIONALE

Les priorités de Jeanine Mabunda

L'élu du peuple a promis de « tout mettre en œuvre en vue de s'acquitter loyalement des charges confiées au bureau de la chambre basse du parlement et de faire de son possible pour rester à l'écoute des députés dans la proximité ».

La République démocratique du Congo vient de réaliser un pas de géant dans la parité Homme-Femme au plan constitutionnel, avec l'élection, le 24 avril, de Jeanine Mabunda, l'ancienne conseillère de Joseph Kabila en matière de violence sexuelle, au poste de présidente du bureau de l'Assemblée nationale. Ce cadre du Parti du peuple pour la reconstruction et la démocratie (PPRD) devient ainsi la quatrième présidente de cette institution depuis 2006, année de l'organisation des premières élections démocratiques dans le pays. Elle succède à Aubin Minaku, également membre du PPRD qui, au cours de la présente législature, va siéger comme député au milieu de ses pairs.

Jeanine Mabunda n'avait aucun obstacle à franchir pour se hisser au perchoir de la chambre basse, la candidature de son principal challenger ayant été invalidée. Elue par une écrasante majorité (375 voix sur 383 votants), en l'absence des députés de l'opposition, l'ancienne ministre du Portefeuille mesure, d'ores et déjà, l'immensité de la tâche qui l'attend. Sans tarder, elle a décliné les priorités de son mandat, juste après le vote, dans une brève allocution de remerciement. Domaine législatif, contrôle parlementaire, diplomatie parlementaire et réexamen du social des députés nationaux, tels sont les grands axes de son action assortie d'une ferme volonté de se départir des sentiers battus, en valorisant la fonction parlementaire. Devant ses pairs totalement acquis



Jeanine Mabunda Lioko

à sa cause, elle a promis de « tout mettre en œuvre en vue de s'acquitter loyalement des charges confiées au bureau de la chambre basse du parlement et de faire de son possible pour rester à l'écoute des députés dans la proximité ».

Accélérer l'installation des autres organes de l'institution

Tout ceci devra se faire dans les normes en vidant notamment les préalables liés à l'exercice de son mandat. Il s'agit de la mise en place des autres organes de la chambre basse prévus par le règlement intérieur, notamment les commissions permanentes, les groupes parlementaires, le comité des sages, etc. Là-dessus, elle a indiqué que son bureau va engager des consultations nécessaires en vue d'accélérer l'installation de ces organes. La présidente de l'Assemblée nationale n'entend pas déroger à ce préalable

tailles liés à l'exercice parlementaire. Ce n'est qu'à ce prix que le gouvernement pourra être investi et son programme approuvé par une institution dont les structures devront être complètes. Déjà, le poste de rapporteur adjoint manque d'animateur, l'opposition à qui il avait été attribué, a décliné l'offre. En attendant de résoudre l'équation posée par cette carence, les six autres postes du bureau de l'Assemblée nationale ont été pourvus avec des responsables essentiellement issus du Front commun pour le Congo (FCC). Ces derniers étaient seuls à concourir, sans adversaires. Ce qui donne un bureau de la chambre basse monocolore, archi dominé par le FCC qui a tout raflé. Dans un communiqué publié juste après l'élection de Jeanine Mabunda, la plate-forme de Joseph Kabila a exprimé sa totale satisfaction, mettant cette performance électorale sur le compte du dyna-

Tous les membres élus du bureau définitif sont :

Président : Jeanine Mabunda Lioko

Premier vice-président : Jean-Marc Kabund-A-Kabund

Deuxième vice-président : Boniface Banamange Nkolo

Rapporteur : Célestin Musao Kalombo Mbuyu

Questeur : Marie-Claire Alfani Machozi

Questeur adjoint : Innocent Unyon Vakpa Katumba Oruma.

nécessaire à la convocation de la conférence des présidents censée décider de l'adoption du calendrier de la présente session ordinaire, ouverte depuis le 15 mars dernier. Une façon de dire qu'elle veut travailler dans les normes et dans la légalité, en veillant à tous les dé-

même qui caractérise la démocratie congolaise. Le FCC a, par ailleurs, loué le partenariat qui le lie au Cap pour le changement, tout en appelant à la consolidation de cette coalition qui forge l'actuelle majorité parlementaire.

Alain Diasso

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire général des rédactions :

Gerry Gérard Mangondo
Secrétaire des rédactions : Clotilde Ibara
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembédi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués :
Roger Ngombé, Christian Brice Elion
Service Société : Rominique Nerplat Makaya (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de service), Lopelle Mboussa Gassia
Service International : Nestor N'Gampoula

(chef de service), Yvette Reine Nzaba, Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys

Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika

Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rominique Nerplat Makaya

ÉDITION DU SAMEDI :
Quentin Loubou (Coordination), Durlly Emilia Gankama

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhét N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Mélaine Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikomat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali
Coordonnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa,
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Culture : Nioni Masela
Sports : Martin Enyimo
Comptabilité et administration : Lukombo
Caisse : Blandine Kapinga
Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa Gombé/Kinshasa - RDC -

Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (chef de service)
Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Jeff Tamaff.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama, Dani Ndongidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Chef de service : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs :
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie :
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordinatrice, Relations publiques : Mildred Moukenga
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré
Commercial Brazzaville : Erhiade Gankama
Commercial Pointe-Noire : Mélaine Eta Anto
Chef de service diffusion de Brazzaville : Guylin Ngossima
Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé, Irin

Maouakani

Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moumbelé Ngoni

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Coordonnateur général: Rachyd Badila
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi
Chef de section Electricité et froid: Siméon Ntsayouolo
Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaïne Angombo

IMPRIMERIE

Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service préresse : Eudes Banzouzi
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo
Tél. : (+242) 05 629 1317

eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbengué Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphane Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire NZONZI B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepechesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo /
Tél. : 06 700 09 00 /
Email : regie@lesdepechesdebrazzaville.fr
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

OPPOSITION

Martin Fayulu en meeting le dimanche

Dans une correspondance du 23 avril adressée au coordonnateur de la coalition Lamuka/Kinshasa, l'autorité urbaine a pris acte du retour de l'opposant, candidat malheureux à la présidentielle, et de son meeting prévu pour le 28 avril, à la place Sainte Thérèse.

Décidément, Martin Fayulu refuse d'être enterré politiquement. Il refuse de laisser le champ libre à Félix Tshisekedi de gouverner le pays en alliance avec le Front commun pour le Congo (FCC). Il veut, en somme, participer au débat politique en étant au cœur des enjeux qui se dessinent. C'est ainsi que, dès son retour au pays, après un périple euro-américain entamé depuis mars, le candidat

de la coalition « Lamuka » à la présidentielle du 31 décembre 2018 s'est décidé de communier avec les Kinois. Le rendez-vous est pris pour le 28 avril? à la place Sainte Thérèse, dans la commune de Ndjili. Le grand perdant du scrutin présidentiel veut rendre compte à ses électeurs des péripéties ayant marqué son itinérance avec, à la clé, tous les contacts pris au niveau international pour matérialiser son vœu relatif au rétablissement de la vérité des urnes.

La coalition Lamuka a pris soin de saisir l'autorité urbaine par le truchement de son coordonnateur provincial/ville de Kinshasa, Fidèle Babala. La demande a été agréé par le gouverneur intérimaire qui, en réaction à la

lettre lui adressée le 23 avril, a autorisé Martin Fayulu à tenir son meeting. Tout en prenant acte de cette sollicitation, Clément Bafiba a recommandé aux requérants « d'entrer en contact avec les services du commissaire provincial de la police en vue d'harmoniser le dispositif sécuritaire à mettre en place ».

« La vérité des urnes à l'ordre du jour »

Quant au contenu du discours que va développer Martin Fayulu, d'aucuns pensent qu'il va ressasser son sempiternel credo de « vérité des urnes » qui, apparemment, ne semble plus avoir prise dans la conscience populaire, beaucoup d'eau ayant coulé sous le pont depuis le scrutin du 30 décembre. Le

credo, à en croire certaines langues, paraît anachronique face aux derniers développements ayant émaillé la scène politique congolaise. Aussi recommandent-elles à l'ex-challenger de Félix Tshisekedi de jouer à fond son rôle de principal opposant afin de tenter de rééquilibrer la balance en termes de vision politique.

Notons, en passant, que partout où il est allé, à Bruxelles comme à Paris, Londres et dans plusieurs villes des Etats-Unis, Martin Fayulu a martelé sur le fait que sa victoire lui a été « volée » par Joseph Kabila. Selon lui, ce dernier a « nommé » Félix Tshisekedi à la tête de la RDC. Par ailleurs, son meeting de ce dimanche apporte-

ra plus d'éclairage sur l'avenir de la coalition « Lamuka » où des sons discordants se font de plus en plus entendre, notamment la position ambiguë de certains cadres à l'instar de Gabriel Kyungu qui, ouvertement, a déclaré son soutien à Félix Tshisekedi. Quid alors d'autres leaders devenus subitement aphones à l'image de Moïse Katumbi? Entre-temps, la réunion qui était censée redéfinir les contours de cette plate-forme, en fonction de la nouvelle donne politique post électorale, a été plus d'une fois avortée. Des questionnements sur lesquels les Congolais attendent Martin Fayulu.

Alain Diasso

INTERVIEW

Jacques Djoli Eseng'ekeli : « La désignation de Mabunda est une dérive plébiscitaire »

Inspecteur général du Mouvement de libération du Congo (MLC), le député national Jacques Djoli Eseng'ekeli est monté au créneau, au lendemain du plébiscite de Jeanine Mabunda au perchoir de la chambre basse du parlement, pour dénoncer ce qu'il qualifie de « hold-up électoral ». L'élu de Boende, dans la province de la Tshuapa, fustige le comportement de ses pairs de la majorité qui, à l'en croire, n'ont pas encore muté vers la civilisation démocratique en tentant d'exhumer, dans leur pratique parlementaire, les tares décriées du parti-Etat de la deuxième République.

Le Courrier de Kinshasa (L.C.K.) : L'Assemblée nationale a désormais une présidente à sa tête, en la personne de Jeanine Mabunda. Comment avez-vous accueilli son élection au perchoir de cette institution législative ?

Jacques Djoli Eseng'ekeli (J.D.E.) : Je préfère parler de désignation des membres du bureau de l'Assemblée nationale et non pas d'une élection. L'élection implique le choix entre au moins deux personnes. Lorsqu'il n'y a pas élection, le mot qui convient pour qualifier ce qui s'est passé, le 24 avril 2019, au Palais du peuple, serait une « dérive plébiscitaire ». Aujourd'hui, nous nous retrouvons comme au bon vieux temps du MPR parti-Etat ou du parti unique du type stalinien, c'est-à-dire on traite les députés comme des robots qu'on convoque sans ménagement pour aller valider des actes de nomination pris en dehors du parlement et qu'on impose aux parlementaires que nous sommes. Alors pourquoi ont-ils perdu beaucoup de temps et de moyens en imprimant des bulletins de vote ? Or, ils auraient tout simplement voté par acclamation comme pendant la deuxième République sous le maréchal Mobutu.

L.C.K. : Le poste de rapporteur adjoint qui vous a été octroyé reste encore à pouvoir. Est-ce à dire que l'opposition ne siègera pas au bureau de l'Assemblée nationale au cours de cette législature ?

J.D.E. : La question fondamentale est celle de la compréhension de la démocratie et non celle de l'occupation des postes, parce que même si on aurait accordé deux ou trois postes, les cent trois députés nationaux de l'opposition n'allaient pas les occuper tous. La démocratie se définit aujourd'hui comme le pouvoir de la majorité, le contrôle de l'opposition et l'arbitrage du peuple ou du juge. A partir du moment où ceux qu'on appelle la majorité ne comprennent pas le sens de la démocratie et violent la Constitution, alors là c'est le monde à l'envers. L'article 8 de la Constitution dit que les droits de l'opposition de participer à la conquête et à l'exercice du pouvoir sont sacrés. Ensuite, l'article 7 portant statut de l'opposition recommande qu'on retrouve dans les assemblées délibérantes (tant au niveau national que provincial) la présence de l'opposition. Malheureusement ici, nous nous retrouvons avec des acteurs qui fonctionnent encore avec le schéma, ou mieux, le mode de représentation de type autoritaire et qui n'ont pas encore muté vers la civilisation démocratique. Grosso modo, il ne s'agit pas d'une question d'un ou de deux postes, mais



Le Pr Jacques Djoli

de la conception de la vie démocratique dans un pays qui vient de faire au moins trente ans de recherche de construction démocratique. En un mot, l'opposition n'est pas prête à cautionner ce hold-up et tend à s'ériger en une opposition faire-valoir.

L.C.K. : Pourquoi avoir saisi le Conseil d'Etat et qu'espérez-vous ?

J.D.E. : Nous n'avons pas saisi le Conseil d'Etat pour contester la répartition des postes. Nous l'avons saisi pour violation de la loi organique et du règlement d'ordre intérieur qui nous régit. Le problème, ce n'est pas le poste, mais plutôt la conception que nos collègues de la majorité ont de la démocratie. Comment expliquer que les élus de Beni, Butembo et Yumbi, bien que validés, n'ont pas été pris en compte dans le calcul de répartition machiavélique des postes fait à ce propos ? Bien plus, le député Henri-Thomas Lokondo, qui a voulu se présenter en indépendant conformément au règlement d'ordre intérieur et à l'arrêt de la Cour constitutionnelle, a été exclu de manière abusive par une motion considérée par le président du bureau provisoire comme politique et non réglementaire.

L.C.K. : Est-ce à dire que vous êtes au bout de vos peines ?

J.D.E. : Comment peut-on fonctionner avec une telle dictature ? La démocratie moderne se lit au travers de la loi de l'opposition qui veut dire qu'on n'a pas juridiquement tort parce qu'on est politiquement minoritaire. Ce sont des données qui font qu'aujourd'hui, nous ne pouvons pas travailler avec une majorité qui se comporte de manière abusive.

Propos recueillis par Alain Diasso

MÉTAUX ET PRODUITS AGRICOLES

Poursuite de la remontée des prix en 2019

Le dynamisme tant attendu est le résultat combiné de la stabilisation de l'activité en Chine et des insuffisances de l'offre. Selon la Banque mondiale (BM), les cours des métaux et des produits agricoles devraient enregistrer une reprise partielle après la brusque baisse au second semestre 2018. Cette reprise va, d'ailleurs, s'accélérer d'ici à 2020.

La nouvelle, plutôt inquiétante, est la confirmation de la croissance mondiale plus faible que prévu et d'une hausse de la production des pays non membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep). L'on parle d'une production supérieure aux attentes du côté des Etats-Unis d'Amérique. Par conséquent, la BM choisit prudemment de revoir à la baisse ses prévisions de prix pétroliers courant cette année.

Le baril devrait s'établir en moyenne à soixante-six dollars en 2019 et soixante-cinq en 2020. Toutefois, les politiques publiques vont continuer à exercer une certaine influence sur les perspectives dans ce secteur. « Une série de décisions, y compris de la part de l'Opep et de ses partenaires concernant les nouvelles réductions de la production, le degré de conformité avec les récentes décisions sur les sanctions contre l'Iran et la modification imminente de la réglementation des émissions dans le transport maritime, pourraient inverser ces prévisions », analyse Ayhan Kose, directeur du Groupe d'étude des perspectives.

Plus globalement, les pays exportateurs de matières premières devront composer avec une conjoncture mondiale de plus en plus difficile. En effet, l'heure est toujours propice à une ouverture progressive des économies pour mieux résister aux chocs extérieurs. « Les pays exportateurs vont devoir s'adapter à la baisse de leurs recettes tirées des produits de base en diversifiant leur économie, tandis que les pays importateurs pourront profiter des prix moins élevés pour doper leurs investissements », déclare Ceyla Pazarbasioglu, la vice-présidente de la BM pour le Pole Croissance équilibrée, finance et institutions. En somme, ces prévisions mitigées de la BM ouvrent tout de même des perspectives sérieuses aux pays exportateurs et importateurs.

Laurent Essolomwa

PARLEMENT

Le bureau de l'Assemblée nationale affiche complet

Jeanine Mabunda présidera la chambre basse du parlement au cours des cinq prochaines années. La confirmation de sa victoire a eu lieu hier, vers 18 heures (heure de Kinshasa), au terme d'une élection sans grande surprise. Les résultats affichent 375 votes en faveur de Jeanine Mabunda sur 383 votants, 0 vote contre, 0 vote abstention et 8 votes nuls.

La composition du bureau de l'Assemblée nationale est désormais connue. Dans cette bataille pour le contrôle du perchoir de la chambre basse, la coalition FCC-Cach a pré-

senté un seul candidat pour chaque poste. Du côté de l'opposition, elle n'a pas souhaité présenter de candidat en signe de désapprobation par rapport au quota lui réservé. La candidature du député Henri-Thomas Lokondo ayant été rejeté en plénière, la voie était tracée pour une victoire écrasante du ticket Mabunda-kabund. Sans exception, Jeanine Mabunda (PPRD) est élue présidente, Jean Marc Kabund (UDPS/Tshisekedi) 1er vice-président, Balamage Nkolo Boniface (AAB) 2e vice-président, Musao Kalombo Mbuyu (AA/a) rapporteur, Alfani Machozi

Marie-Claire (AFDC-A) questeur et Innocent Unyon Vakpa Katumba Oruma (AABC) questeur adjoint.

Dès les premières heures de sa prise de pouvoir, Jeanine Mabunda en a profité pour rappeler les différentes actions de son bureau : domaine législatif, contrôle parlementaire, réexamen du social du député national et diplomatie parlementaire. Pour les priorités, elle a profité pour appeler à la mise en place des organes des commissions permanentes pour sortir rapidement le prochain gouvernement. Adoptant un ton direct et sans détour, elle

a expliqué que la population était en attente d'un gouvernement qui, a-t-elle persisté et signé, devra être la seule institution habilitée à définir la politique de la nation et à la mettre en œuvre. C'est lui aussi, a-t-elle renchéri, qui est redevable devant le parlement.

Pour la petite histoire, Jeanine Mabunda, contrairement à son adjoint Jean-Marc Kabund qui en est à sa première expérience législative, a été élue à deux reprises à l'Assemblée nationale. Par le passé, elle a travaillé comme ministre

du Portefeuille dans les gouvernements successifs du défunt Antoine Gizenga et d'Adolphe Muzito, entre 2007 et 2012. Elle est d'ailleurs la première femme RD-congolaise à occuper un ministère aussi technique. Elle a été également la directrice du Fonds de promotion de l'industrie. Enfin, elle a eu à travailler dans le secteur bancaire, d'abord à la City banque et la Banque centrale du Congo aux côtés d'un certain Jean-Claude Masangu. Nous y reviendrons.

Laurent Essolomwa

PROVINCE DU KATANGA

Un rapport sur la gestion des revenus infranationaux

Une étude menée par l'Association africaine de défense des droits de l'homme (Asadho), dans le contexte de l'expérimentation de la décentralisation en République démocratique du Congo (RDC), a porté sur le suivi de la collecte et la gestion des revenus.

Le document, intitulé « Défis de la transparence et redevabilité dans la gestion des revenus infranationaux dans la province du Katanga », a été rendu public, le 24 avril, à Kinshasa. Il a été réalisé avec le soutien de NRGI, dans le cadre de l'utilisation des données de rapports ITIE/RDC.

L'enquête s'est fondée sur les revenus infranationaux issus du secteur minier, dans la province du Katanga. Elle a porté spécifiquement sur la quotité de la redevance minière effectivement rétrocédée par le gouvernement central à la province, aux recettes perçues par entité administrative à titre de taxes sur la voirie et drainage ainsi que sur les produits miniers concentrés à l'exportation pour la période allant de 2010 à 2014. Cette étude, cependant, a été confrontée à la difficulté d'accès aux données et informations sur la question après le découpage de la province. Mais, rassure-t-elle, malgré cet obstacle, elle a pu, sur la base des données accessibles, examiner les mécanismes de gestion des revenus existants au Katanga pour comprendre ses préoccupations.

Dans ce rapport, l'Asadho a, en effet, admis que les investissements miniers réalisés dans la province, après l'adoption du code minier de 2002, ont généré beaucoup de recettes grâce à la création de taxes provinciales sur la voirie et les concentrés miniers à l'exportation collectés au niveau du Katanga et la quotité de la redevance minière rétrocédée par le gouvernement central à la province. Mais, cette ONG, membre du processus ITIE-

RDC, a, par contre, relevé que l'affectation de ces revenus ne cadre pas, dans la majorité des cas, avec les objectifs assignés par les textes qui les créent. Leur gestion, selon l'ONG, soulève plusieurs préoccupations en termes de transparence et de gouvernance.

Les ressources minières sont épuisables

L'Asadho, rappelant que ces recettes proviennent des ressources minières épuisables et non renouvelables, a également admis que ces ressources occupaient une place de choix en termes de contribution au budget du Katanga. Mais aussi, elle a prévenu la province, tout comme toutes les autres provinces minières du pays, qu'elles ne peuvent pas compter éternellement sur ces recettes des ressources minières pour leur survie et investissements. « Leur caractère non durable appelle à la vigilance et responsabilité en vue d'une gestion transparente et durable à même d'assurer leur développement et les aider à préparer l'après mines. Les pratiques identifiées dans la gestion des flux financiers infranationaux en provenance du secteur minier, dans la province du Katanga, pour la période allant de 2010 à 2014, ne concernent pas uniquement cette province, elles peuvent être élargies à toutes les autres provinces minières de la RDC compte tenu du contexte du pays », a-t-elle averti.

Un déficit de transparence dans la gestion

Au-delà des infrastructures identifiées et visibles dans la ville de Lubumbashi et dans

d'autres centres urbains, l'enquête a aussi relevé plusieurs défis liés à la gestion des flux infranationaux dans cette province, à savoir un déficit de transparence dans la gestion et l'affectation des ressources collectées par la province au titre des trois flux retenus par la présente étude.

Cette ONG de défense des droits de l'homme regrette que les mécanismes de transparence existants n'aient pas été mis à profit pour améliorer la gestion de ces flux du fait de la prééminence du politique sur l'administration provinciale. « Les services techniques qui interviennent en amont tout comme en aval pour garantir la transparence ont été ignorés », a expliqué l'Asadho. L'assemblée provinciale, qui dispose du pouvoir constitutionnel et légal pour encadrer et contrôler l'action du gouvernement provincial, a indiqué l'Asadho, n'a pas non plus joué ce rôle à la suite du clientélisme politique entre le gouvernement provincial et cette institution délibérative. Ainsi, de l'avis de cette organisation, les initiatives tendant à l'interpellation de membres du gouvernement sur cette gestion des flux infranationaux ont été étouffées et accompagnées des intimidations contre leurs auteurs allant jusqu'à exposer l'intégrité physique de ceux-ci, laissant libre cours à des pratiques non transparentes dans la gestion de ces flux.

Parmi ces pratiques décriées, l'Asadho a notamment épinglé la signature des contrats des marchés de réhabilitation et construction des infrastructures pour des montants très élevés, sans appel d'offres préalable comme exigée par la loi ; le conflit d'intérêts au niveau

des bénéficiaires finaux de certains marchés importants, souvent politiques sans capacité ni technique ni financière. Il a également notifié l'utilisation des engins de génie civil appartenant à l'Etat et le personnel rémunéré par lui pour exécuter les marchés confiés aux privés. L'ONG a aussi épinglé l'absence de traçabilité et de vérification dans les préfinancements, par les entreprises minières, des entreprises de construction ainsi que la livraison des infrastructures non viables appelant à des nouveaux financements pour les mêmes routes, etc.

Par ailleurs, l'étude a aussi constaté le manque de redevabilité totale des gestionnaires de ces flux financiers vis-à-vis des représentants du peuple et de la population. Le manque d'informations sur ces revenus et l'inaccessibilité aux données relatives à leurs utilisations, explique l'association, n'ont pas favorisé le débat public pour permettre aux citoyens de demander de comptes.

Des leçons de l'expérience pour mieux faire

Tirant les leçons de l'expérience de la province du Katanga dans la gestion des revenus infranationaux issus du secteur minier de 2010 à 2014, en rapport avec les bonnes et mauvaises pratiques identifiées, l'Asadho exhorte l'Assemblée nationale à suppléer à l'absence ou insuffisance et inefficacité de contrôle dans la gestion des fonds affectés au fonctionnement de provinces par les gouvernements provinciaux et rétrocédés par le Gouvernement central; à veiller au renforcement des capacités de gestion des revenus issus de l'exploitation des ressources minières par les institutions et

administrations provinciales et des entités territoriales décentralisées. L'ONG attend également des élus du peuple, de veiller à ce que l'affectation des revenus découlant de la redevance minière par les provinces puisse être conforme aux objectifs visés par le législateur du code minier.

Le gouvernement central est appelé, lui, à exiger des gouvernements provinciaux la publication obligatoire, dans les sites web, des budgets des provinces pour promouvoir la participation et le contrôle citoyen. Aux assemblées provinciales, cette ONG recommande d'exercer effectivement les prérogatives qui leur sont dévolues par la Constitution et leur règlement intérieur, dans le vote du budget de la province ainsi que dans le contrôle de son exécution par le gouvernement provincial. Ces institutions provinciales ont également été appelées à exercer effectivement leur pouvoir de contrôle et de sanction pour décourager les actes de détournement des deniers publics, les conflits d'intérêts et l'enrichissement illicite dans la gestion des revenus infranationaux ; et de s'assurer que les recettes relatives aux taxes spécifiques répondent effectivement aux objectifs de leur instauration et que les personnes chargées de la collecte et de leur gestion restent redevables des faits de leur gestion. Les gouvernements provinciaux ont été, de leur côté, exhortés à respecter les prévisions de plans de développement de leurs provinces respectives pour profiter effectivement des revenus issus du secteur minier afin d'assurer leur développement durable et préparer l'après mines...

Lucien Dianzenza

KUKIEL ET SES POTES

La deuxième édition se déploie en deux jours

L'événement dédié à l'humour, lancé l'an dernier par Ronsia Kukielukila, revient au Showbuzz, les 26 et 27 avril, pour une édition spéciale Canal +, avec une nouvelle brochette d'humoristes comptés parmi les plus talentueux de Kinshasa, Brazzaville, Lubumbashi et Abidjan.

Tête d'affiche, Ronsia Kukielukila a pour cette seconde édition de son show fait de la place à d'autres humoristes en plus des Kinois, car il s'agit bien de Kukiel et ses potes. Il donne là la preuve que ses amis ne sont pas seulement dans sa ville natale, Kinshasa. Hormis ses compagnons de la scène locale, en l'occurrence Emmanu Tara, Benji 4, Dolla Star et le Président des célibataires, il a joint le Lushois Marco Mbayabu qu'il a rencontré, pour la première fois, aux «48 heures du rire», une version du grand Festival

Toseka avec une affiche plus réduite organisée à l'amphithéâtre du Théâtre de Verdure, en août 2016. Comme quoi, partager une scène crée forcément des liens.

Dès lors, pourquoi s'arrêter à la République démocratique du Congo quand, à Brazzaville, il existe un Weïfar Kaya et un Fortuné Bateza dont les mérites sont connus? Dans le cas de ces deux autant que pour Marco Mayabu, le Festival Toseka était le contact primordial. Ainsi, par-delà les rives du fleuve Congo, Ronsia s'est trouvé des potes en Côte d'Ivoire, à l'instar de Boukary. Pas vraiment étonnant, ses passages au Parlement du rire et à Abidjan capitale du rire y sont bien pour quelque chose dans ce rapprochement. Par ailleurs, l'Ivoirien est présent à Kinshasa depuis le 24 avril. Pour preuve, Ronsia a envoyé au Courrier de Kinshasa une photo où les deux humoristes posent dans la chambre d'hôtel de son hôte.

Avec cette affiche qui n'est pas moindre, sans compter le succès actuel de Ronsia qui passe pour la grande



Ronsia Kukielukila et Boukary à Kinshasa

star du stand up à Kinshasa, les spectacles du week-end créent le buzz. De son côté, à travers toute la campagne publicitaire lancée sur les réseaux sociaux et les médias, Ronsia promet un show inédit pour chacune des deux soirées. Du reste, les caricatures des humoristes sur l'affiche collective et les différents flyers personnalisés font déjà leur effet sur les Kinois. Friands d'humour comme ils n'ont de cesse de le manifester avec leur participation massive à tous les rendez-vous grands publics, ils ne se font pas prier. Pour sûr, le Festival Toseka leur manque !

Kinshasa friand d'humour

L'on comprend que l'initiative de Ronsia, commencée en cité et maintenant à l'affiche dans les espaces publics, à l'instar de la Halle de la Gombe ou des cadres plus selectes comme le Pullman, soit bien accueillie. En effet,

la première édition du Kukiel et ses potes, en novembre dernier au Showbuzz, a récolté un franc succès. La salle de spectacle qui passe déjà pour un des lieux de divertissement incontournables de la ville, en moins de deux ans d'existence, accueille du beau monde. Ces 26 et 27 avril, c'est encore au Showbuzz que l'humour va établir ses quartiers. Dans une adresse au Courrier de Kinshasa, Ronsia a prévenu que la deuxième édition de Kukiel et ses potes est un rendez-vous à ne manquer, sous aucun prétexte. Il a parlé de « deux jours d'humour à vous couper le souffle ». Ce, citant l'un après l'autre les humoristes annoncés dans les nombreux post sur Facebook, accompagnés pour la plupart de leurs caricatures et même de photos dans le cas spécifique de Boukary.

Nioni Masela



L'affiche de Kukiel et ses potes

CAN U23

La RDC disqualifiée pour avoir aligné Arsène Zola contre le Maroc

Les Léopards football de moins de 23 ans ont été disqualifiés des éliminatoires de la Coupe d'Afrique des nations (CAN) U23 Égypte 2019 et des Jeux Olympiques de Tokyo 2020, par la Confédération africaine de football (CAF).

Après avoir éliminé sur le terrain les Lions d'Atlas du Maroc, les Congolais perdent sur tapis vert pour avoir utilisé le défenseur Arsène Zola du Tout-Puissant Mazembe. Il a été déclaré non éligible par rapport à son âge. Après l'élimination du Maroc, sa Fédération avait émis des réserves au sujet du joueur congolais au niveau de la CAF. Au terme de l'examen du dossier, l'instance faitière du football continental a découvert que le joueur congolais avait deux dates de naissance.

Sur le site de la CAF et celui du joueur, ce dernier est né le 23 février 1996. Mais selon la Fédération congolaise de football association (Fécifa), Arsène Zola est né en 1997, selon son passeport. D'après l'article 20 du règlement de la CAN U23



Arsène Zola non éligible mais utilisé contre le Maroc

44.2 a et b, chaque joueur doit être en possession d'un passeport contenant la photo et tous les détails utiles sur l'âge (jour, mois et année de naissance). Le joueur qui ne possède pas de passeport émis par les autorités compétentes n'est pas autorisé à participer à la CAN U23. Lorsqu'un joueur de cette tranche d'âge a participé aux compéti-

tions interclubs de la CAF, il ne sera pas qualifié pour participer à la CAN U23 si la date de naissance figurant sur sa licence est différente de celle inscrite sur son passeport. Et il ne sera pas qualifié pour participer à la CAN U23 de la CAF, si la date de naissance complète (jour, mois et année) ne figure pas sur la licence.

«Une irrégularité administrative dénotant l'amateurisme»

L'on apprend sur le premier passeport du joueur, délivré en 2013 avant qu'il ne signe dans Mazembe, l'année de naissance est 1996, alors que dans son passeport de service, il est né le 23 février 1997. Des analystes pointeraient du doigt le coordonnateur des équipes nationales de la RDC, Théobald Binamungu, qui aurait ordonné la présence d'Arsène Zola en sélection malgré le non-consentement du sélectionneur Christian Nsenji Biembe. Est-ce à croire que le sélectionneur subit des pressions dans la convocation des joueurs ? Ce serait un autre débat.

Mais, à l'instant, les Léopards U23 quittent les éliminatoires à la suite d'une irrégularité administrative dénotant d'un certain amateurisme, alors que les joueurs ont rempli leur mission sur le terrain. En effet, la RDC U23 s'était imposée face au Maroc à Kinshasa par deux buts

à zéro, un doublé du prodige Jackson Muleka, avant de s'incliner en terre chérifienne par zéro but à un. Mais, à la fin, le prochain tour des éliminatoires opposera le Maroc au Mali. « Avec cette élimination évitable, c'est une génération des talents qui est sacrifiée sur l'autel de l'amateurisme et de la triche, des jeunes comme Edo Kayembe d'Anderlecht, Muleka de Mazembe, Ifaso de Nyuki, Balongo de Saint-Trond et bien d'autres que les sportifs congolais ont découvert en sélection », a regretté un analyste sportif.

Des têtes vont-elles tomber à la Fécifa après une aussi grave bévue ? L'on attend voir la réaction de la hiérarchie de cet organe technique du ministère des Sports et Loisirs où la ministre Astrid Madiya a très récemment choisi de démissionner pour garder sa dignité, au regard des pratiques peu orthodoxes qui ont élu domicile dans l'univers sportif national, surtout dans le football.

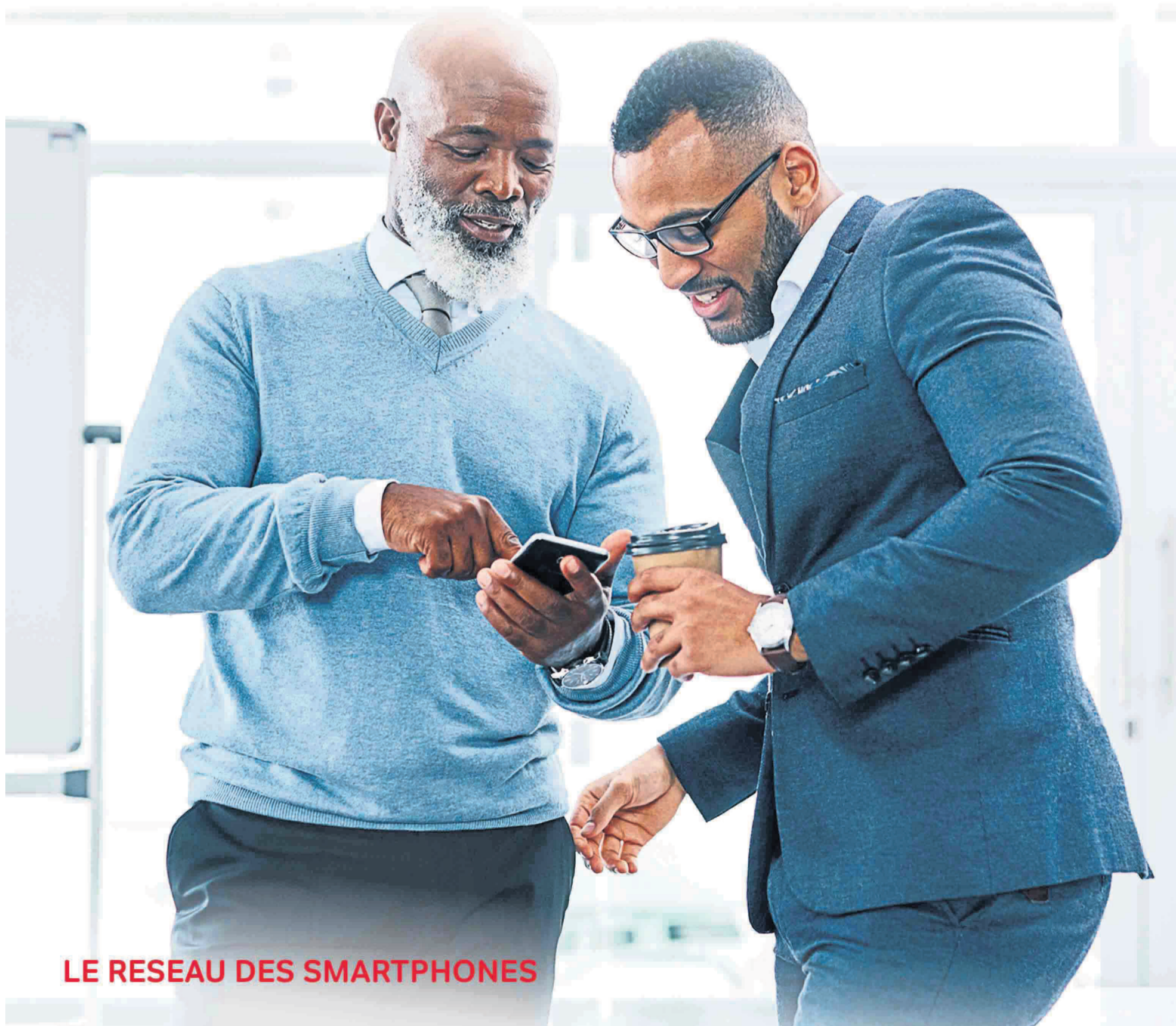
Martin Engimo



airtel
internet

VOUS L'AVIEZ DEMANDÉ !
Désormais le **méga hors forfait**
est à **10F.**

PUBLICIS AG Partners
ONE



LE RESEAU DES SMARTPHONES

SAHEL

Niamey va accueillir une conférence sur l'implication des femmes dans la résolution des conflits

La rencontre se tiendra du 2 au 3 mai, à Niamey, la capitale. L'élaboration d'une stratégie concertée de prévention et de lutte, entre femmes, jeunes et forces militaires de la région est attendue à la fin de la réunion.

La conférence est organisée par l'association Femmes Africa solidarité, en collaboration avec le Bureau régional d'ONU Femmes pour l'Afrique de l'ouest et du centre. Selon le site d'information « Niamey et les 2 jours », les assises visent à « identifier des solutions optimales dans la prévention et la protection contre l'extrémisme violent ainsi que la participation des femmes à la consolidation de la paix, conformément à l'esprit de la résolution 1325 des Nations unies ».

L'organisation de cette conférence vient à point nommé puisque l'espace sahélo-saharien fait face à trois fronts très actifs. Il s'agit notamment du Nigeria, où le groupe terroriste Boko Haram est logé depuis 2009, du Mali où opèrent des groupes terroristes proches d'Al Qaïda au Maghreb islamique, dont Ansar Dine et

d'autres mouvements rebelles basés depuis près de cinq ans dans le nord du pays, ainsi que de la Libye où des groupes armés et autres bandits de tout acabit contrôlent la partie sud depuis le renversement du régime de Mouammar Kadhafi, en 2011.

A tous ces groupes, est venu s'ajouter cette année un nouveau foyer d'insécurité au niveau de la région des « trois frontières » (Niger-Mali-Burkina Faso), entretenu par d'autres groupes djihadistes qui mettent en péril la sécurité des personnes et des biens. S'agissant de Boko Haram, il sied de noter que le groupe opère dans tous les pays de la zone du lac Tchad (Nigeria, Tchad, Cameroun, Niger), où il commet des attentats meurtriers, des attaques contre les forces de l'ordre et procède à des enlèvements de civils.

En mars dernier, une délégation

du Conseil de sécurité s'était rendu au Mali et au Burkina Faso afin de se pencher sur la situation préoccupante de la région, où la menace terroriste ne montre aucun signe d'affaiblissement et cause des déplacements massifs de population. La visite, menée par la France, l'Allemagne et la Côte d'Ivoire, était la quatrième du genre du Conseil de sécurité au Mali, depuis 2014, et la deuxième au Burkina Faso.

Les puissances mondiales sont divisées sur l'attitude à adopter vis-à-vis de la menace islamiste au Sahel, la France étant en désaccord avec les Etats-Unis à propos du financement de la force antidjihadiste G5 Sahel, dont sont membres le Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Tchad.

Dans le cadre de l'opération Barkhane, la France compte quatre mille cinq cents soldats

dans la région du Sahel, dont deux mille sept cents sur le territoire malien.

Washington toujours opposé au financement direct du G5 Sahel Paris a laissé entendre qu'elle pourrait une nouvelle fois demander au Conseil d'approuver un financement direct du G5 Sahel. Une proposition que les Etats-Unis avaient fermement rejetée l'année dernière d'autant que les Américains ont contribué à cette force à hauteur de cent onze millions de dollars, mais s'opposent régulièrement à un financement annualisé passant par l'ONU. Le gouvernement de Donald Trump, rappelons-le, a sensiblement réduit les fonds alloués aux opérations de maintien de la paix.

Au Mali, un accord de paix avait été signé à Bamako entre le pouvoir et les groupes armés mais trois ans et demi après,

des zones entières du pays échappent encore au contrôle des forces maliennes, françaises et de l'ONU, régulièrement visées par des attaques. Au total, près de deux cent trente-sept attaques ont été recensées en 2018 au Mali, soit onze de plus qu'en 2017.

Le Burkina fait tout aussi l'objet des attaques djihadistes qui se sont également multipliées. Quant au Nigeria, l'ONU estime que plus de vingt-sept mille personnes sont mortes depuis le début du soulèvement de Boko Haram, dans le nord-est du pays, en 2009, et 1,8 million d'autres ne peuvent toujours pas regagner leur foyer.

L'ensemble de la région du Sahel compte près de 4,3 millions de personnes déplacées, dont un million ayant dû fuir leur maison l'année passée, selon les Nations unies.

Nestor N'Gampoula

INSTITUT
FRANÇAIS
DU CONGO

PROGRAMME DE LA SEMAINE DU 22 AU 28 AVRIL 2019

Venez découvrir, dans le hall, l'exposition « Souffle et immigration » du plasticien ivoirien Wilfried Djaha, jusqu'à la fin du mois d'avril.

MARDI 23 AVRIL

16h00 : Improvisation avec Alex Saada et des artistes brazzavillois (May's Bantsimba, Müleck, Lafon, Dj Crista...)

MERCREDI 24 AVRIL

15h00 : Débat d'idées : « La gouvernance du système national de santé au Congo » par le Pr Richard Bileckot, inspecteur général de la Santé du Congo.

16h00 : Musique : Hommage à Papa Wemba (Projection de « L'Histoire de Papa Wemba »/ Table-ronde avec Mme Godevine Nana Shungu et SEM Christophe Muzungu, MM. Alain Akouala Atipault, Ange Edgar Pongault, Ethel Ngombe, Kamanda Wakamada / Concert hommage avec Alain Déshaké et l'Orchestre Armée rouge), animé par Claude Renaud Nziengui

VENDREDI 26 AVRIL

19h00 : Radio cabaret : Fanie Fayar

SAMEDI 27 AVRIL

10h00 : Les rendez-vous de la médiathèque (Samedi des petits lecteurs, L'heure du conte, Rencontre de scrabble)

19h00 : Opéra Mami Wata avec le Ballet Nolida

DIMANCHE 28 AVRIL

17h30 : Résidence : Les Bantous de la Capitale

Pour plus d'infos, veuillez consulter notre agenda du mois.

AFRIQUE CENTRALE

La BDEAC réalise un bénéfique record de douze milliards francs CFA

Les revenus de l'institution financière ont augmenté de 426% en 2018, contre seulement 2,3 milliards francs CFA en 2017.

La Banque de développement des Etats de l'Afrique centrale (BDEAC) a tenu une assemblée générale, le 20 avril, à Malabo, en Guinée équatoriale. Son président, Fortunato Mbo Nchama, s'est montré rassurant pour les mois et années à venir, estimant que la sous-région a franchi une étape historique.

À cet effet, « les actionnaires se sont particulièrement réjouis de cette hausse exceptionnelle des résultats de la banque, une augmentation de 9,8 milliards francs CFA en l'espace d'une année. Cela indique la bonne tenue de ses transactions effectuées par la direction et la maîtrise des charges », précise un communiqué de l'institution financière sous-régionale.

L'assemblée générale a examiné et approuvé le rapport d'activités de la banque pour l'année 2018, notamment celui traitant l'environnement économique international et sous-régional. Les actionnaires ont, enfin, annoncé le démarrage des activités à mi-parcours de la banque, s'inscrivant dans le cadre de son plan-stratégique 2017-2022.

Notons qu'au cours de cette rencontre de Malabo, les participants ont adopté les nouvelles procédures de la politique de financements complémentaires ainsi que d'annulation des prêts.

*Gloria Lossele et Larsain Polmer
Nkenda Zasset (stagiaires)*

POOL

La jeunesse envisage un partage d'expériences

La couche juvénile du département a un projet qui consiste à partager les expériences, a expliqué l'évêque du diocèse de Kinkala, Mgr Louis Portella Mbuyu, le 24 avril, à sa sortie d'audience avec la ministre de la Jeunesse et de l'éducation civique, Destinée Ermella Doukaga. L'objectif de l'initiative est de changer les mentalités et rompre avec les habitudes du passé marquées par les violences armées depuis quelques années. Mgr Louis Portella Mbuyu est le parrain des assises de la jeunesse qui se tiendront en mai, à Kinkala, chef-lieu du département du Pool.

En effet, les jeunes vont échanger également avec les anciens à travers les valeurs de la vie humaine dans leurs traditions, les valeurs évangéliques pour dégager quelques perspectives.

L'évêque a, par ailleurs, indiqué que sur le plan économique, par exemple, des réflexions porteront sur les opportunités de chaque district de ce département afin que ces derniers puissent se remettre pour se reconstruire. « C'est dans le sens que je les soutiens, parce qu'elles veulent du positif », a-t-il déclaré.

Lydie Gisèle Oko



MTN Fondation

Po na yo!

Nous accompagnons vos projets d'entrepreneuriat

- ☑ **64.000.000 FCFA** investis dans le programme ***Y'ello StartUp***
- ☑ **5 startups** primés

everywhere you go

mtncongo.net



Communiqué final du Sommet de la Troïka et du Comité de l'Union africaine sur la Libye

1. À l'invitation de son Excellence M. Abdel Fattah Al-Sissi, président de la République Arabe d'Égypte et président en exercice de l'Union africaine, un sommet s'est tenu pour discuter la situation en Libye, au Caire, le 23 avril 2019, de la Troïka et du Comité de haut niveau de l'Union africaine sur La Libye. Étaient présents: son Excellence M. Denis Sassou N'Gusso, président de la République du Congo en tant que président du Comité de haut niveau de l'Union africaine sur La Libye; les membres de la Troïka de l'Union africaine dont: son Excellence M. Paul Kagamé, président de la République du Rwanda; son Excellence M. Cyril Ramaphosa, président de l'Afrique du Sud; son Excellence M. Moussa Faki Mahamat, président de la Commission de l'Union africaine y a également pris part.

2. Les présidents ont discuté des récents développements de la situation en Libye, l'importance des relations historiques entre la Libye et les pays de l'Union africaine, ainsi que leur engagement à soutenir la stabilité, l'unité et la sécurité régionale de la Libye. Ils ont insisté sur la nécessité de la reprise des négociations politiques sur la base de l'accord politique libyen permettant ainsi l'unification de ses institutions légitimes à savoir le Conseil présidentiel, la Chambre des représentants, le Conseil suprême de l'État et l'armée nationale libyenne, et les qualifiant de même pour assumer pleinement leur responsabilité d'exprimer la volonté populaire et de permettre à l'armée de s'acquitter de son devoir de préserver l'unité et la souveraineté du territoire libyen en mettant fin au chaos des milices, et pour tenir les armes entre les mains de l'armée et des forces de police afin de leur permettre de s'acquitter de leur devoir de maintenir la sécurité et la stabilité, l'éradication du terrorisme, et l'arrêt des ingérences extérieures et de l'épuisement des ressources du peuple libyen. Les présidents ont également souligné que les pays africains sont les plus touchés par l'instabilité persistante en Libye et sont les plus déterminés à aboutir à une solution politique en partant du principe que des solutions africaines doivent être apportées aux problèmes du continent africain.

3. Les dirigeants ont décidé des éléments suivants:

- a) Le rôle central et indispensable de l'Union africaine et de ses États membres pour aborder et résoudre la crise actuelle en Libye.
- b) Appeler à un cessez-le-feu immédiat et inconditionnel en Libye.
- c) Exhorter le représentant spécial et chef de la Mission d'appui des Nations unies en Libye, de complètement coopérer avec l'Union africaine dans un cadre transparent, et d'intensifier ses consultations équitables avec toutes les parties en Libye sans exception, dans un cadre transparent et de coopération avec la Troïka et l'Union africaine.
- d) Appeler toutes les parties libyennes à la retenue, et à respecter la sécurité des civils et garantir l'accès de l'assistance humanitaire à toutes les régions de la Libye.
- e) Appeler la communauté internationale à assumer sa responsabilité pour mettre fin à la contrebande d'armes et l'infiltration de combattants en Libye, et de mettre un terme à la crise de migration illégale et au trafic d'êtres humains, ainsi que l'arrêt de toute forme d'ingérence extérieure visant à transformer la Libye en une zone de guerre par procuration dans l'objectif d'épuiser les ressources du peuple libyen.
- f) La continuation du Troïka d'être commis à intensifier ses engagements avec toutes les parties libyennes au cours de la prochaine phase, afin de parvenir à une solution politique libyenne sous l'égide des Nations unies et selon les mécanismes pertinents de l'Union africaine.

Fait au Caire, le 23 avril 2019

Le Group Vivendi Africa lance Canal Box à Pointe-Noire

La cérémonie de lancement officiel du nouveau produit Canal Box par le Group Vivendi Africa a eu lieu le 18 avril à Pointe-Noire en présence de Léon Juste Ibombo, ministre des Postes, télécommunications et de l'économie numérique.

En lançant ses nouveaux produits et services, GVA Congo, nouvel acteur sur le marché des télécommunications, via Canal Box propose des offres internet très haut débit à destination du grand public et des entreprises de Pointe Noire. Avec son réseau en fibre optique jusqu'au domicile (FTTH - Fiber to the Home), GVA Congo garantit à ses abonnés une qualité de service inégalée à des prix véritablement accessibles. Canal Box va faire vivre aux congolais l'internet autrement : une connexion illimitée avec une vitesse jusqu'à 50 Mbps pour seulement 45 000 Francs CFA par mois.

A la maison, plusieurs personnes pourront en même temps télécharger des films et des séries, partager des photos et des vidéos avec des amis en un instant, regarder leurs programmes préférés en direct ou à la demande sur My Canal sans

aucune limite!

GVA Congo a lancé simultanément ses offres Canal Box Pro à destination des entreprises. Les professionnels congolais vont enfin pouvoir booster leur compétitivité grâce à la transformation numérique : téléchargements ultra-rapides, envois de fichiers volumineux, visioconférences sans coupure, travail à distance, vidéosurveillance, accès fluide aux applications et sites web. « Nos équipes mettent en place à Pointe-Noire le meilleur réseau de télécommunication pour les congolais car nous sommes persuadés que l'accès à l'internet très haut débit est un facteur-clé du développement économique et social. Cette opportunité est alignée avec les objectifs de la « Marche vers le développement » prônée par le Gouvernement et visant à faire du pays le véritable pôle régional digital de

l'Afrique centrale » a dit Marco de Assis, président de GVA Congo.

Pour Yann Le Guen, directeur général de GVA Congo, « En offrant un service ultra-performant et en démocratisant l'accès au très haut débit, l'arrivée de Canal Box est une excellente nouvelle pour tous les foyers et entreprises de Pointe-Noire ».

Se félicitant de cette initiative, Léon Juste Ibombo, ministre des Postes, télécommunications et de l'économie numérique a déclaré « Ce jour marque une étape importante pour le secteur des télécommunications et de l'économie numérique car nous procédons au lancement officiel de Canal Box via GVA Congo, une solution qui s'inscrit pleinement dans la logique de la stratégie nationale du secteur et porte une vision de développement numérique à long terme en investissant dans un



réseau d'accès propre en collaboration avec les partenaires institutionnels et privés ».

Selon Léon Juste Ibombo, l'ambition du gouvernement est d'améliorer le quotidien des citoyens en démocratisant notamment l'accès à internet haut débit c'est-à-dire en assurant l'inclusion numérique et en offrant des services de qualité aux consommateurs « Nous continuerons ainsi à ne ménager aucun effort pour veiller à ce que les utilisateurs soient au centre de toutes les préoccupations liées au projet de déploiement des infrastructures numériques haut débit et des contenus qui vont avec ».

Signalons que les offres de Canal Box sont déjà disponibles à Mpita, au quartier Wharf, à la Côte sauvage, au Rond Point des Amoureux et prochainement elles vont s'étendre à

la Base industrielle, Songolo, Siafoumou, Ngoyo, Aéroport, Tchimbamba, Centre Ville.

GVA, filiale du groupe Vivendi, est un opérateur télécom spécialisé dans la fourniture d'accès internet Très Haut Débit en Afrique. GVA construit son propre réseau en fibre optique et investit à long terme, concrétisant ainsi sa vision en faveur du développement numérique.

En octobre 2017, GVA a lancé ses activités à Libreville (Gabon) puis en mars 2018, à Lomé (Togo). Dans chaque ville, GVA a contribué à la création de plusieurs centaines d'emplois locaux ainsi qu'à la professionnalisation des filières d'avenir pour les métiers de l'ingénierie, du numérique et de la distribution.



INVESTISSEMENTS

Les diplomates informés des opportunités d'affaires au Congo

Brazzaville veut davantage attirer d'investisseurs africains et étrangers sur son territoire. Une rencontre d'échanges sur le sujet a réuni, le 25 avril, les autorités congolaises et les conseillers économiques des ambassades accréditées dans le pays.

La réunion de sensibilisation des représentations diplomatiques a été initiée par l'Agence pour la promotion des investissements (API), afin d'éclairer les diplomates sur les avancées réalisées au niveau local en matière de l'environnement des affaires, les avantages accordés aux investisseurs étrangers et les missions de l'API.

Pour la directrice de cette structure, Annick Mongo, les représentations diplomatiques constituent des relais des informations auprès des opérateurs économiques de leurs pays respectifs. « Pour cela, nous leur avons fourni la liste des projets en quête d'investissements privés. Notre pays a besoin des relais à l'étranger, ces diplomates sont mieux placés étant donné que nous ne pouvons pas sillonner tous les pays », a-t-elle estimé.

Mieux, le marché congolais est ouvert à tous les investissements. Les secteurs prioritaires sont contenus dans le nouveau Plan national de développement 2018-2022, dont



l'agriculture, l'agro-industrie, l'industrie et le tourisme. Le gouvernement devrait, à cet effet, harmoniser les contrôles douaniers, améliorer l'accès à la terre et sur-

tout à l'électricité. Au cours des échanges, les participants ont surtout insisté sur la poursuite des réformes de l'environnement des affaires. Dans l'en-

semble, ils ont salué l'initiative de l'API et promis de jouer leur part dans la mobilisation des investissements.

La représentante de l'ambassade

de France, par exemple, a évoqué le partenariat entre l'API et Business France, une agence dédiée à l'accompagnement des entreprises à l'international. « Nous avons eu des séances de travail pour savoir ce que nous pouvons faire ensemble. Tel qu'organiser des missions de prospection avec les différentes entreprises françaises, pour qu'elles découvrent le Congo », a indiqué Ingrid Oramalu Ndala, adjointe du chef de service économique Brazzaville, auprès de l'ambassade de France. Même son de cloche du côté de l'un des principaux partenaires économiques du pays, l'Afrique du Sud. « Ce genre de rencontre est une possibilité de nous rassurer et de pouvoir mobiliser d'autres investisseurs. L'API reste pour nous le grand portail qui permet à nos investisseurs de pouvoir accéder au marché congolais », a confié Lufuno Makuya, premier secrétaire politique auprès de l'ambassade de l'Afrique du Sud.

Fiacre Kombo

VIE DES PARTIS

L'opposition congolaise favorable au dialogue

Lors d'une conférence de presse qu'elle a animée, le 24 avril à Brazzaville, sous la direction de son président, Pascal Tsaty Mabiala, l'opposition s'est prononcée en faveur du prochain dialogue en préparation. A cet effet, elle a invité le chef de l'Etat à « lever tous les obstacles psychologiques » afin que ces énièmes assises politiques se tiennent.

Dans son mot liminaire, l'opposition a commencé par dévoiler sa feuille de route 2019. Elle a saisi l'occasion pour donner son point de vue sur sa participation à un éventuel dialogue national qui défraie déjà la chronique dans les états-majors politiques, notamment dans d'autres cartels de l'opposition qui récusent la démarche.

Sur cette question, en effet, l'opposition politique congolaise a été claire. Elle souhaite de tous ses vœux que ces assises politiques aient lieu comme souhaité afin de permettre aux uns et aux autres de se parler en face pour le bien du pays.

« Il y a urgence à ce que la classe politique se parle, et le temps nous est imparti car seul le dialogue pris dans son sens étymologique pourrait, sans aucun doute, ouvrir d'autres perspectives à notre pays. C'est ici l'occasion, une fois de plus, d'inviter le président de la République à lever les obstacles psychologiques et toute réticence pour que soit tenu ce dialogue tant attendu », relève la déclaration de ce cartel politique.

S'agissant du contenu de ces échanges, l'opposition suggère qu'un débat franc s'ouvre en amont, sur la gouvernance politique. Il s'agit, selon elle, de trouver des réponses aux questions de l'unité nationale, de redistribution équitable du revenu national, de la démocratie, de l'utilisation des cadres dans l'administration publique et de la gestion de l'administration pétrolière.

La refonte du fichier électoral parmi les axes prioritaires en 2019. Au cours de cet échange avec la presse, l'opposition a dévoilé sa feuille de route de l'année en cours. Plusieurs points retenus sont consignés, en effet, dans un cahier des charges à transmettre très prochainement au gouvernement.

Entre autres, la refonte du fichier électoral, dans le but de nettoyer le corps électoral bourré, selon cette plate-forme, des données erronées. Il faut ajouter à cela la réécriture de la loi électorale, en y intégrant de nouvelles réformes nécessaires liées à la plénitude des compétences de la Commission nationale électorale indépendante (CNEI) ainsi que le découpage électoral.

L'opposition tient aussi à la définition du rôle du ministère de l'Intérieur dans le processus électoral ; l'implication des informaticiens de cette famille politique dans le traitement des données au sein de la sous-commission informatique du comité technique de la CNEI. De même, elle veut obtenir la revue à la baisse du montant des cautions de participation aux différentes élections, ainsi que la lutte contre la fraude et la corruption dans le processus électoral.

Firmin Oyé

VIE ASSOCIATIVE

Le collectif « Tombola » se lance dans la conscientisation des jeunes

Rassemblant des jeunes de divers horizons, la plate-forme se veut être un espace de transmission des valeurs citoyennes au moment où l'on parle de plus en plus d'antivaleurs au Congo.



Les coordonnateurs de Tombola et les responsables de l'école DR

A peine créé, le collectif « Tombola » (relever) a déjà lancé une campagne de sensibilisation des jeunes dans les neuf arrondissements de Brazzaville. En effet, après les écoles primaires Saboukoulou, à Ouenzé, et Antonio- Agostinho-Neto, à Talangai, les co-coordonnateurs de cette organisation ainsi que leurs membres se sont rendus, le 25 avril, à la Grande école de Poto-Poto, dans le 3e arrondissement. « Nous sommes en pleine campagne dans les neuf arrondissements. De Djiri à Madibou, nous avons ciblé des grandes écoles. L'objectif est d'échanger avec les enfants. Le thème que nous avons choisi c'est le respect puisque c'est la base de tout. Nous descendons dans les écoles pour échanger avec les enfants, ensuite nous avons des activités ludiques pour leur permettre de bien comprendre le message à faire passer », a expliqué Delali Gatsono, co-coordonnatrice du collectif « Tombola ».

Faisant également du coaching en développement personnel, ce groupement associatif a pour vision de transmettre des valeurs citoyennes et d'éveiller le leadership intrinsèque de chaque enfant, en conscientisant la jeunesse. Ensuite, nous visons à réveiller et être proches de ces enfants qui vivent certaines situations au quotidien ; échanger avec eux pour savoir ce qu'ils ont intérieurement afin de détecter ceux qui ont un leadership et ceux qui sont frustrés pour les coacher, a poursuivi Delali Gatsono.

Membre de la société civile et manager de D-Translating, elle pense qu'il faut agir et être plus proche de ces enfants dans le volet éducatif afin d'éviter des déperditions ou des abandons. « Le choix, parce que cela me donne du temps à être aux côtés de ces enfants. Il s'agit de ma contribution. Je lance un appel à toute personne de bonne moralité, à tout jeune qui porte et croit en certaines valeurs de

pouvoir nous rejoindre afin de former un collectif assez solide, puissant, composé de plusieurs personnes car chacun a sa façon de transmettre les valeurs », a-t-elle invité.

Président de l'association Jeunes cadres, Florian Koulimaya est également co-coordonnateur de Tombola. Selon lui, le constat a été établi que le tissu éducatif et sociétal fait face à des contre-performances. D'où la nécessité d'aller vers les plus jeunes, de les conseiller, les orienter et surtout les écouter dans l'optique de créer sinon de préparer des leaders intègres de demain. « Nous avons commencé par l'école primaire avant d'aller au collège et au lycée. Ce qui est important, c'est qu'il faut répartir à la base, voir les plus jeunes. Nous échangeons avec eux, nous essayons de transmettre ce que nous avons eu comme valeurs. Cette campagne a été initiée par coup de cœur, nous voulons l'étendre dans la sous-région parce que les maux qui gangrènent le milieu juvénile en Afrique se ressemblent », a-t-il indiqué, annonçant qu'après la campagne, il y aura un suivi dans les écoles. Au plan national, après Brazzaville, la campagne poursuivra dans tous les départements du pays. Actif dans le milieu associatif, Florian Koulimaya pense que s'il y avait beaucoup de bénévoles ou de volontaires au Congo, plusieurs maux seraient éradiqués, en promouvant l'intérêt collectif au détriment de l'intérêt personnel.

Notons que le collectif « Tombola » regroupe plusieurs organisations et des coaches en développement personnel. Il s'agit d'une collaboration entre personnes morales et physiques, partageant la vision de transmission des valeurs.

Parfait Wilfried Douniama

SANTÉ PUBLIQUE

La Fondation Congo- Assistance fait don de sang au CNTS

L'épouse du chef de l'Etat, Antoinette Sassou N'Guesso, présidente de la Fondation Congo-Assistance, a remis, le 24 avril à Brazzaville, des cartons de poches de sang pour un montant évalué à environ cinquante millions francs CFA, au Centre national de transfusion sanguine (CNTS).

Le don, composé également de réactifs permettant de déceler des maladies contagieuses et de déterminer les groupes de sang, est le fruit du partenariat entre la Fondation Congo- Assistance et les entreprises chinoises : Sino-Congo forêt (Sicofor) et Congo Deji wood industry, en vue de pallier la pénurie de sang observée ces derniers jours. Le besoin en sang étant considérable, le peu de poches disponibles au CNTS étaient loin de satisfaire les demandes des hôpitaux des deux grandes agglomérations du pays.

« C'est un honneur et une fierté pour nous d'accompagner l'action de la Fondation Congo-Assistance et de sa présidente, car les entreprises ont une responsabilité sociétale. Nos deux entreprises souhaitent s'impliquer activement dans le domaine social au Congo. Lorsque la Fondation Congo-Assistance nous a fait part de sa volonté d'appuyer le Centre national de transfusion sanguine, nous avons vite réagi, parce que nous avons estimé que c'est une affaire sérieuse »



Antoinette Sassou N'Guesso remettant un échantillon de don à la ministre des Affaires sociales/Adiac Congo.

Lors de la cérémonie, la Fondation Congo-Assistance a remis un échantillon de don à la ministre des Affaires sociales, de l'action humanitaire et de la solidarité, représentant la ministre de la Santé qui, à son tour, l'a remis au directeur national du CNTS.

« C'est un honneur et une fierté pour nous d'accompagner l'action de la Fondation Congo-Assistance et de sa présidente, car les entreprises ont une responsabilité sociétale. Nos deux entreprises souhaitent s'impliquer activement dans le domaine social au

Congo. Lorsque la Fondation Congo-Assistance nous a fait part de sa volonté d'appuyer le Centre national de transfusion sanguine, nous avons vite réagi, parce que nous avons estimé que c'est une affaire sérieuse », a déclaré le directeur général de Sicofor, Philippe Zhang.

S'adressant à l'épouse du chef de l'Etat, le directeur de cette structure, le Dr Serge Oscar Mokono, a exprimé sa reconnaissance et celle des bénéficiaires que sont les malades, notamment les femmes enceintes, les enfants, les drépanocytaires. Toujours à l'endroit de la présidente de la Fondation Congo- Assistance, il a indiqué: « *Le combat est devenu le vôtre avec la construction et la mise en service du Centre national de référence de la drépanocytose* ».

Le Dr Serge Oscar Mokono a assuré que le don sera utilisé conformément à l'objet pour lequel il est destiné, promettant d'adresser, dans les tout prochains jours, un rapport auprès de la présidente de la fondation Congo-Assistance. À travers ce geste, la première dame du Congo, a-t-il poursuivi, vient « *d'inaugurer une ère nouvelle pour le CNTS* ». Il a émis le souhait que le geste de cette fondation soit « *le déclenchement d'importants mouvements de soutiens variés au CNTS* ».

Dans son bref message, Antoinette Sassou N'Guesso a lancé un appel à la responsabilité de tout le personnel de santé, afin que le don destiné aux malades ne soit détourné pour des besoins quelconques ou individuels. Rappelons qu'il y a quelques jours, les hôpitaux des deux grandes villes du pays ont accusé un manque criard de poches de sang.

Yvette Reine Nzaba

INSERTION LEGALE

Le Cabinet d'Avocats Yvon Eric IBOUANGA domicilié Immeuble SOPRIM, Patte d'Oie, face à l'Ecole Nationale d'Administration et de la Magistrature « ENAM », Appartement J.312/M-B, Mougali III, Brazzaville, Tél: 06 665 95 59 / OS 556 26 93 / 22 614 44 24 BP: 13525
E-mail: yvonericibouanga@gmail.com, République du Congo;

VENTE SUR SAISIE IMMOBILIÈRE AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHÉRISSEUR

L'adjudication aura lieu le 27 avril 2019 à 09 heures à la barre du Tribunal de Grande Instance de Brazzaville.

On fait savoir à tous ceux à qui il plaira: En ve 11u: 1°) - D'un acte notarié portant « convention de crédit d'une affection hypothécaire », rédigée sous la forme authentique et revêtue de la formule exécutoire du 17 juillet 2014 par Maître Bédél KAMBA, notaire à Brazzaville, convention conclue entre la Banque Congolaise de l'Habitat (BCH) et la société GONZALEZ SERVICES, représentée par Dame HOMINAL née OKOUMOU Paule Radegonde;

2°) - D'un acte sous seing privé référencé 0317/BCH/DG/DAJC-2015 pour tant « Pouvoir spécial aux fins de saisie immobilière » donné par le Directeur Général de la Banque Congolaise de l'Habitat (BCH) aux Huissiers de Justice instrumentaires, daté à Brazzaville du 03 avril 2015; Et par suite d'un commandement du Ministère des Maîtres Ange Pépin POSSENNE et Jean Ignace MASSAMBA, Huissiers de Justice, Commis-

saires-priseurs associés près la Cour d'Appel de Brazzaville, Titulaires d'un officis 13, rue Dispensaire en face de l'Agence Crédit du Congo Poto Poto, Brazzaville-Tél (242) 05. 529. 47. 82 / 05.529.47.83 / 06.668.70.49 / 06.668.70.28; B.P.14642, l'un d'entre nous soussigné en date du 08 décembre 2016 enregistré, valant saisie à partir de sa publication effectuée à la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière de Brazzaville, le 09 février 2017 sous le numéro

de dépôt 15/6284;

Et à la requête, poursuites et diligences de la BANQUE CONGOLAISE DE L'HABITAT dite « BCH », société anonyme au capital social de F CFA 20.000.000.000, immatriculée au RCCM sous le numéro 07-B-744 dont le siège social est sis à Brazzaville, avenue Amilcar Cabral, Centre ville, Brazzaville, République du Congo.

Ayant pour conseil le Cabinet d'Avocats Yvon Eric IBOUANGA, domicilié Immeuble SOPRIM, Patte

d'Oie, face à l'Ecole Nationale d'Administration et de la Magistrature « ENAM », Appartement J.312/M-B, Mougali III, Brazzaville, République du Congo;

Il sera, le 27 avril 2019 à 09 heures, procédé à la barre du Tribunal de Grande Instance de Brazzaville si s Palais de Justice, Centre-ville à . la vente sur sa isie immobilière au plus offrant et dernier enchérisseur de l'immeuble appartenant à Dame HOMINAL née OKOUMOU Paule Radegonde, de nationalité congolaise, commerçante. mariée, mère de famille, domiciliée Case E 45, OCH. La Glacière, Baongo Brazzaville dont la désignation su it:

Désignation: Immeuble urbain bâti sis a u quartier La Glacière, Arrondissement II Baongo, Brazzaville, section E. bloc non renseigné, parcelles n°361 et 361 bis d'une superficie de 769,16 m 2, objet du titre foncier n°19.1 10, biens saisis entre les mains de Dame HOMINAL née OKOUMOU Paule Radegonde

Mise à prix: Deux Cent Cinquante Millions (250.000.000) Francs CFA;

Outres charges, clauses et conditions énoncées au cahier des charges, les enchères seront reçues sur les mises à prix ci-dessus.



Fait et rédigé à Brazzaville, le 09 avril 2019
Par l'Avocat poursuivant soussigné

Maitre Yvon Eric IBOUANGA

DROITS DE L'ENFANT

Les mineurs gagnent du terrain dans le commerce

Dans les marchés, les grandes artères de Brazzaville et de Pointe-Noire notamment, les commerçants mineurs sont de plus en plus nombreux. La loi contre la traite des personnes qui protège aussi les enfants, récemment adoptée par le parlement, peut contribuer à combattre le phénomène. Encore faudrait-il que le texte d'application ne tarde pas à venir.

dangereusement même la formation de nos enfants. Ce phénomène est en train d'entrer chez nous parce que la législation n'a pas suffisamment encadré ces



Un mineur vendant de l'eau fraîche

Ils ont sur la tête, des cuvettes d'eau fraîche, de bissap, de gingembre, entre autres. Des boissons contenues dans des bouteilles en plastique usées ou dans des sachets dont l'usage est pourtant interdit sur le territoire national depuis quelques années déjà. D'autres mettent les marchandises dans des brouettes pour ne pas vite s'épuiser et mieux arpenter les rues.

A la criée, ces mineurs, commerçants ambulants, interpellent les passants pour leur proposer des produits en vente. Dans les arrêts de bus implantés près des grands marchés de Brazzaville : Total, Poto-poto, Ouenzé, Mougali, certains sédentaires étalent les marchandises sans percevoir le risque d'être fauchés par les véhicules au moment de stationnement, puisqu'aucun garde-fou ne les met pas à l'abri.

Ces mineurs ne se lancent pas dans le commerce pour les mêmes raisons. Certains reçoivent l'aval des parents. Le but étant de rapporter un peu d'argent dans le ménage pour subvenir aux besoins vitaux.

« Maman fait des yaourts, de l'eau, du bissap... Il y a des clients qui viennent acheter à la maison mais on prend une partie pour venir vendre au marché », a expliqué Gloire,

âgé de 10 ans, qui arpente les artères du marché Total, à Bangongo, deuxième arrondissement de la capitale. D'autres encore pactisent avec les teneurs des boutiques qui mettent à leur disposition des marchandises à faire écouler sur le marché.

En retour, une partie des recettes est mise à leur disposition. Dans ce sens, le phénomène prend les allures de l'exploitation des enfants à des fins commerciales.

Par ailleurs, il y en a qui le font furtivement, s'arrangeant à ce que les parents ne s'en aperçoivent. Ceux-ci sortent de la maison en tenue scolaire pour mieux tromper la vigilance des parents et se retrouvent dans les marchés en train de commercer, après s'être débarrassé de l'uniforme scolaire.

L'Etat prend des mesures

Devant les sénateurs, sur la loi contre la traite des personnes, le ministre de la Justice, des droits humains et de la promotion des peuples autochtones, Aimé Ange Wilfrid Bininga, a été clair.

« Dans notre pays, la place des enfants est à l'école. Nous devons donc contribuer à ce que notre société prenne un nouveau départ sur ces faits qui menacent

comportements. Il s'agit de nous mettre au diapason, faire en sorte que la loi puisse permettre aux juges de trouver matière à incriminer, à juger, à punir », a-t-il déclaré.

La loi contre la traite des personnes, adoptée par le parlement au cours de ce mois, peut juguler le phénomène, puisqu'elle définit les éléments constitutifs de l'infraction. Seulement, le retard dans la prise des textes d'application est une réalité. Pour sortir ces enfants de ce cercle vicieux, il est nécessaire que les pouvoirs publics ne soient pas lents. L'interdiction des mineurs à faire des actes de commerce est universellement reconnue. Les parents non plus n'ont le droit de pousser leur progéniture à le faire ou encore à le faire en leur nom. La loi adoptée, sans amendement par le Congo, est une preuve de la volonté du pays, au plus haut niveau, d'honorer ses engagements internationaux en matière de protection des droits humains.

Avec les textes d'application, il est donc possible d'espérer que dans un avenir proche, le phénomène pourra être maîtrisé et que les enfants retrouveront leur place sur les bancs de l'école.

Rominique Makaya

FORCES ARMÉES CONGOLAISES

Contrôle des militaires payés dans des banques

La direction générale de l'administration et des finances (Dgaf) du ministère de la Défense nationale a lancé, le 23 avril, un contrôle des militaires, de façon générale, et des gendarmes qui ont leurs soldes logés dans les banques. Cette opération, qui s'étendra jusqu'à novembre prochain, concerne tous les officiers supérieurs, officiers subalternes, sous-officiers supérieurs et les hommes de rang.

Dans la poursuite du processus enclenché depuis 2012 sous l'impulsion du chef de l'Etat, Denis Sassou N'Guesso, pour assainir le fichier de la Fonction publique et réduire la masse salariale, le ministère de la Défense nationale, à travers la Dgaf, a lancé le contrôle des militaires et gendarmes dont les salaires sont logés dans différentes banques de la place.

Il s'agit d'identifier les avancements fantaisistes, les militaires et gendarmes percevant doublement le salaire et les agents fantômes payés mensuellement alors qu'ils vivent à l'étranger, par exemple. Des pratiques que la Dgaf, en particulier, et la Fonction publique, en général, se donnent l'ambition d'en rayer afin de disposer d'un fichier assaini et fiable.

Militaires et gendarmes, tous grades confondus, sont appelés à présenter leurs actes de carrière, à savoir les justificatifs de recrutement, d'intégration, d'avancement, de détachement et de disponibilité. En outre, la justification des primes qu'ils perçoivent est aussi prévue dans cette opération. Pour le Dgaf, commissaire en chef de 1ère classe, Yves Alain Eugène Aignan Mpara, il s'agit de la deuxième phase pratique de cette opération commencée en 2018 avec ceux qui perçoivent leurs soldes en espèces, autrement dit « au pied du manguier », selon le terme militaire approprié, c'est-à-dire les numéraires.

Yves Alain Eugène Aignan Mpara a précisé : « Nous avons annoncé ce contrôle depuis un peu plus d'un mois. Nous allons étape par étape ; banque par banque. Depuis hier, on a commencé par la banque UBA qui certainement abrite un peu moins de militaires que les autres pour un effectif, selon le fichier qu'on a tiré de la solde, de mille deux cent vingt-quatre militaires et gendarmes, dont les soldes sont logés dans les différentes agences d'UBA ».

Interrogé par la presse, le capitaine Jean Nzila Mbongo a déclaré : « Ils sont très sévères, très stricts. Quand quelqu'un perçoit réellement une prime, il faut que cela coïncide avec ses notes d'engagement ».

Signalons que cette opération, commencée à Brazzaville, se poursuivra dans tous les départements du pays. Les pièces demandées sont les documents administratifs émis régulièrement par les chefs de corps, de service et d'unité qui servent pour ce contrôle, à savoir l'attestation de présence au corps ; la décision d'engagement, le décret, l'arrêté ou l'ordre général de nomination au grade ; la note qui nomme à certaines fonctions ; les notes qui donnent accès à certaines indices, échelles et grades, etc.

Guillaume Ondzé

MÉDIAS

Le doyen Hubert est passé à nos bureaux

En séjour privé à Brazzaville, l'ancien journaliste-animateur de Radio Congo à la retraite, Hubert Bernard Mayassi, a visité Les Dépêches de Brazzaville, le 25 avril.

Au cours des échanges à bâtons rompus, il a évoqué avec nous des vieux souvenirs du temps où il animait, chaque soir, son émission à grande écoute « Le temps va son temps », puis une autre tranche presque intime « Hubert soir ».

Sa carrière journalistique est couronnée de plus d'une vingtaine d'années de service à la chaîne nationale où il avait fait valoir ses droits à la retraite en 2003 ; mais reste un modèle pour les jeunes journalistes-animateurs.

La Rédaction



COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

La ville de Reims offre des médicaments à la polyclinique municipale Albert-Leyono

Le maire de Brazzaville, Christian Roger Okemba, a réceptionné, le 24 avril, des mains du Dr Houzé Mackonguy Mouassiposo, un lot de médicaments, d'équipements sanitaires et sportifs venant de la délégation rémoise en séjour de travail dans la capitale congolaise.

Le geste généreux traduit en acte l'élan de cœur des Rémois et les accords de jumelage entre Brazzaville et Reims. Le don offert servira à équiper la clinique municipale Albert-Leyono, du nom d'un ancien administrateur-maire du cinquième arrondissement de Brazzaville, Ouenzé.

Par contre, les équipements sportifs vont servir aux jeunes athlètes afin de les encourager dans leurs disciplines respectives. Par ailleurs, un lot de dix mille livres a été également remis pour équiper la bibliothèque de la polyclinique Albert-Leyono.

« C'est un jumelage entre les deux villes. Aujourd'hui, nous sommes sur le secteur médical et prochainement, on pourra bien changer notre champ d'intervention », a déclaré le Dr Houzé Mackonguy Mouassiposo, présidente du Comité de jumelage Reims-Brazzaville.

Outre la remise de ce don, la délégation rémoise a transféré les compétences en radiologie au personnel de la polyclinique municipale Albert-Leyono, pour le rendre plus professionnel à l'usage du matériel réceptionné.

« Nous sommes heureux de coopérer avec Brazzaville et d'apporter notre soutien pour l'amélioration de la prise en

charge des malades. Il y a beaucoup d'équipements qui vont permettre aux différents praticiens de la clinique de suivre les patients. Il y a, par exemple, les appareils d'échographie et d'imageries, les moniteurs de surveillances qui vont aider à

suivre les différentes constantes pour faciliter le travail des médecins et la qualité de prise en charge », a indiqué Cédric Garot, directeur adjoint au Centre hospitalier universitaire de Reims.

Les accords de jumelage entre les villes de Brazzaville et Reims

datent de l'année 1961. Ils ont été renouvelés à plusieurs reprises par les gestionnaires de ces deux villes. Très récemment, en 2018, ces accords ont été à nouveau actualisés pour rapprocher leurs habitants.

Emu par l'aide apportée aux Braz-

zavillois, le maire Christian Roger Okemba a rappelé un dicton très populaire au Congo en déclarant : « Les jumelles ne se séparent jamais. Ils partagent tous ensemble même les secrets les plus intimes. Ils vivent et sont tout temps ensemble. Les bénéficiaires de ces matériels se souviendront toujours de leurs amis les Rémois. Que vive à jamais le jumelage entre Brazzaville et Reims ».

Aujourd'hui, dans le cadre de la coopération décentralisée, un jumelage est une relation établie entre deux villes. Cette relation se concrétise par de différents échanges surtout socio-culturels. Ainsi donc, conformément à la loi du 6 février 2003, les collectivités locales du Congo peuvent organiser des contrats réguliers et passer des conventions avec les collectivités décentralisées étrangères ou avec tout organisme international de développement.

Enfin, dans le cadre des relations d'échange ainsi que de coopération privilégiées, Brazzaville entretient des liens d'amitié avec plus d'une dizaine de villes, d'organisations communautaires et d'organisations non gouvernementales de développement à travers le monde.



Remise officielle du don de médicaments/Adiac

Fortuné Ibara

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
DE L'ÉLEVAGE ET DE LA PÊCHE

PROJET D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT DE
L'AGRICULTURE COMMERCIALE

UNITÉ NATIONALE DE COORDINATION DU PROJET

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité - Travail - Progrès

AVIS DE SOLlicitation A MANIFESTATION D'INTERET POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT CHARGE DE L'ELABORATION DU PLAN EN FAVEUR DES POPULATIONS AUTOCHTONES

N°011 C/PDAC/2019

Le Gouvernement de la République du Congo et l'Association Internationale de Développement (IDA), Groupe de la Banque Mondiale, ont signé le 20 septembre 2017, un Accord de Financement d'un montant de 100 millions de dollars US, pour la mise en œuvre du Projet d'Appui au Développement de l'Agriculture Commerciale (PDAC). Une partie des fonds du projet est réservée au paiement des prestations d'un consultant chargé de l'élaboration du plan en faveur des populations autochtones.

Les personnes éligibles et qualifiées sont invitées à présenter leur dossier de candidature en vue de cette prestation.

Le candidat devra avoir :

-un Diplôme universitaire (minimum Bac+5) en Sciences Sociales, Sciences de

Développement et connexes, et/ou équivalent;

-avoir réalisé une étude similaire dans le cadre d'autres projets et disposer d'une expérience de cinq (5) ans dans l'élaboration des plans des en faveur des Populations Autochtones avec une approche participative des divers acteurs et des populations concernées.

-une maîtrise de l'outil informatique (Word, Excel).

Le dossier de candidature devra comporter les documents suivants :

- un curriculum vitae ;
- une copie du diplôme ;
- des attestations, certificats ou copies des contrats de travail sur les précédentes prestations.

Le consultant sera sélectionné conformément aux Directives de la Banque mondiale

relatives à la Sélection et l'Emploi des Consultants publiées en janvier 2011 révisées en juillet 2014.

Les termes de référence détaillés de cette mission sont disponibles à l'adresse ci-dessous. Les dossiers de candidature seront déposés, au plus tard le lundi 13 mai 2019, à l'Unité Nationale de Coordination du Projet, sise Boulevard Denis Sassou Nguesso, Mpila/Brazzaville, République du Congo, Tél: (242) 06 858 88 88 ; E-mail : pdacmaep@gmail.com , les jours ouvrables, de 8 heures à 16 heures.

Fait à Brazzaville, le 25 avril 2019

Le Coordonnateur National,

Isidore ONDKI

JOURNÉE MONDIALE DU LIVRE ET DU DROIT D'AUTEUR

Des élèves encouragés à la lecture

L'événement dont le but est d'éveiller les jeunes à la lecture a été célébré à Brazzaville, le 23 avril, au lycée de la Révolution, dans le cinquième arrondissement, sur le thème « Livre et réussite ».

Les auteurs et éditeurs congolais ont édifié les élèves sur l'importance du livre et du droit d'auteur, à travers différentes communications et lecture des extraits de certains ouvrages.

A cet effet, l'écrivain congolais, Ramsès Bongolo, a expliqué les raisons de son écriture littéraire. Il écrit, a-t-il indiqué, pour immortaliser la sagesse des anciens, déterrer les mythes et les légendes oubliés. Autrement dit, il écrit pour traduire sa colère face à un monde d'injustice, pour le transfigurer. Écrire c'est fictionner, créer un univers fictif, donner de la vie, a-t-il laissé entendre. Ramsès Bongolo a aussi fait comprendre aux élèves que l'internet ne constituait pas un danger pour le livre, cependant, il est mal utilisé. « Vous êtes plus dans Facebook que dans les livres. Or Facebook vous permet de faire la promotion de vos livres, de découvrir les nouvelles publications. Ce sont des espaces d'échange mais, vous l'exploitez autrement », a-t-il souligné.

Pour sa part, le gérant de l'édition L'Harmattan-Congo, Jackson Darius Mackiozy Bansimba, a expliqué la procédure d'édition à suivre. « Pour bien écrire, il faut d'abord être un bon lecteur, avoir un certain talent et l'inspiration. Celle-ci est transcrite sur manuscrit saisi, transmis à l'éditeur. Ces ma-



Une vue des élèves et organisateurs de l'événement/Adiac

nuscrits sont soumis au comité de lecture pour validation. Si le manuscrit ne nous intéresse pas, nous le rendons à l'auteur; une fois que celui-ci est accepté, nous concluons avec lui un contrat, à titre onéreux ou gracieux. A titre onéreux, lorsque le livre est publié, l'auteur a droit à des bénéfices sur des ventes communément appelés droit d'auteur. Une fois ce manuscrit approuvé, nous lui proposons également deux

possibilités : le pouvoir corriger lui-même en lui exigeant la mise en page au nom de l'édition, ou bien, il nous le confie. Après l'étape de correction, nous fixons le prix du livre, taxé selon le barème donné par l'imprimeur. Ce barème fait mention du nombre de pages, des illustrations et la quantité d'encre utilisée à l'impression », a-t-il indiqué. Jackson Darius Mackiozy Bansimba a signifié aux élèves que « le livre

doit informer, former, il doit apporter un plus à celui qui le lit et non apporter des antivaleurs ». De même, le responsable de l'édition de l'Alliance pour le développement de la culture en langue française, François Filankembo, a évoqué les difficultés financières pour l'édition d'un ouvrage. « Les éditeurs congolais n'ont pas tout le matériel pour arriver à faire des grandes éditions comme cela se fait à l'étranger. Nous nous

débrouillons évidemment à faire l'édition et pour la plupart de temps, nos livres sont en quelque sorte écrits ici à Brazzaville mais imprimés en Europe pour un travail fini, agréable et bien fait. Tous, même étant imprimeur, éditeur, on a besoin d'argent pour arriver à publier. Souvent l'argent fait défaut », a-t-il fait savoir.

Le sens de cette rencontre, a indiqué le directeur départemental du Livre et de la lecture publique de Brazzaville, Jean Claude Ibara Mbossa, était de « viser les élèves parce qu'ils sont les premiers concernés pour la lecture non seulement pour leur formation mais aussi pour leur épanouissement intellectuel, moral et culturel ».

Rappelons que la Journée internationale du livre et du droit d'auteur a été instituée par l'Unesco depuis 1995, dans le but de rendre un hommage mondial au livre et aux auteurs ainsi qu'encourager tout le monde, en particulier les jeunes, à découvrir le plaisir de la lecture et de reconnaître les contributions irremplaçables au progrès social et culturel de l'humanité. À Brazzaville, cette journée a été organisée par le ministère de la Culture et des arts à travers la direction départementale du livre et de la lecture publique en partenariat avec le lycée de la Révolution.

Rosalie Bindika



LA CONGOLAISE DES ROUTES

N'ZILA YA BETO, AVENIR YA BETO

Notre route, notre avenir

La Route Nationale 1 (RN 1), est un corridor indispensable, moderne et sécurisé, qui obéit à la stratégie d'aménagement du territoire, de développement économique et humain du Congo.

Afin de pérenniser la qualité de ce patrimoine et de renforcer ses infrastructures, la Congolaise des Routes (LCR) a 3 objectifs principaux : entretenir ses infrastructures, développer la sécurité et proposer des services aux usagers.

Entretien, c'est procéder aux opérations d'entretien courant comme le nettoyage, la réparation des nids de poule, des panneaux de signalisation, le curage des systèmes d'assainissement, mais c'est également des opérations d'entretien lourd comme la réfection des chaussées, la maintenance des ponts et des bâtiments. Dans ce cadre, nous appliquerons la législation en vigueur dans la zone CEMAC relative aux charges par essieux. Ainsi, pour des raisons de sécurité et afin de pérenniser l'infrastructure, les poids lourds en surcharge ne seront plus autorisés à circuler sur cette route.

Développer la sécurité, c'est communiquer sur les dangers de la route et mettre en place des systèmes de sécurité préventifs et effi-

caces. C'est pourquoi un centre d'appel innovant (joignable par tous les moyens : téléphone, internet, courrier), sera mis à la disposition des usagers pour leur porter assistance. Des agents professionnels seront à leur écoute 24h/24 et 7j/7 et coordonnerons les solutions adéquates à leurs besoins (dépanneuses, pompiers, ambulances, patrouilleurs de route, forces de l'ordre).

Proposer des services aux usagers, c'est à court et moyen terme, mettre en place des abonnements pour les différents types d'usagers (Août 2019), des moyens de paiement par coupons (Avril 2019), puis mobile (Mobile Money), augmenter le nombre de stations-services, mettre à disposition des restaurants, boutiques, aires de stationnement, aires de repos, aires de services, de dépannage et d'assistance.

L'ensemble de ces services seront financés grâce aux revenus des péages, qui seront mis en fonction progressivement.

Les tarifs des péages ont été fixés par le Décret Présidentiel N° 2019-39 du 28 Février 2019. Ils tiennent compte de l'impact sur la chaussée de chaque catégorie de véhicule.

Classe de véhicule	Tarif par péage
Classe 1 VL	1 500 XAF
Classe 2 4x4	2 000 XAF
Classe 2b Minibus	3 000 XAF
Classe 3 Autocar	13 000 XAF
Classe 3b Camion 2 essieux	20 000 XAF
Classe 4 Camion 3 essieux	40 000 XAF

Un tarif de lancement est proposé dans les gares de péages de Lifoula, Mengo, Moukondo, Yié jusqu'au 31 Aout 2019.

Classe de véhicule	Tarif par péage
Classe 1 VL	500 XAF
Classe 2 4x4	1 000 XAF
Classe 2b Minibus	1 500 XAF
Classe 3 Autocar	6 500 XAF
Classe 3b Camion 2 essieux	10 000 XAF
Classe 4 Camion 3 essieux	20 000 XAF

(Informations disponibles sur « www.lacongolaisedesroutes.cg » ou via « Facebook » et « LinkedIn »).

La Congolaise des routes vous souhaite la bienvenue sur son réseau et une très bonne route.

Beto kenguedila n'zila ya beto samu na mbassi
Préservez notre route, pour protéger notre avenir

FLÉCHÉS • N°1409

← DÉRIVONS PODIUM	SANS MEMOIRE FLEUR D'EAU	COULE EN TOSCANE NID D'AIGLE	BALTE CANARDE POUR SON DUVET	FLEUR DÉCORATIVE	PORTIONS HÉLIUM AU LABO
←				← LETTRE GRECQUE CHIFFRES ROMAINS	←
← PROFANES S'ÉCARTE DU DROIT CHEMIN					← SANS DIEU
←				← ÉCLUSE TOTAL	
← FINAUD TEINTÉ			← ADVERBE COLORAIT		
←			← RANGEAIT CONTIENT LE FEU		← SUR LES ROUTES
← GARAN- TISSIONS	← PRONOM RELATIF HOMME DE MAIN		← ÉTONNÉ PETIT GLOBE		
←				← CONJONC- TION BAISSE LE TON	
← CEINTURE DE KIMONO	← TRANSPORT DE CHARBON MARCHE		← SUIVI LES ORDRES AU SUD DE RÉ		
←		← FANÉ SORTI DE L'OEUF			← GRUGÉ
← MESURE AGRAIRE COURBÉ		← FOLLE FURIEUSE COURT LE LIÈVRE			
←			← ÉPOQUE	← VILLE DE MÉSO- POTAMIE ARME DE POING	
← ADIEUX MADRILÈNES	← SUR LE CÔTÉ EN VOGUE				← PARESSEUX
←			← VACCIN TRIVALENT		← PÉRIODE
←					
← FÉCONDAIT					

MOTS MÊLÉS

T	E	E	M	O	G	P	V	R	E	G	A	I	V	
A	A	I	E	S	C	A	L	E	E	L	F	F	U	B
C	B	L	R	B	L	C	O	T	F	L	U	O	R	N
R	R	P	E	E	C	O	M	E	D	I	E	U	O	F
O	A	O	R	R	T	C	O	R	I	N	T	S	L	B
F	S	N	O	H	C	O	P	A	A	A	I	A	O	U
P	I	A	H	G	A	N	L	N	L	V	S	U	L	E
R	F	P	P	A	G	C	A	M	P	H	R	E	C	C
O	N	C	S	M	T	R	T	C	I	D	F	I	A	
M	O	N	O	T	O	N	E	B	O	R	T	P	T	L
P	R	O	H	L	G	C	D	N	A	C	E	E	R	A
T	A	R	P	S	I	T	A	F	A	Z	H	T	O	S
E	C	U	I	V	G	B	C	F	Q	D	A	A	N	U
U	A	J	O	L	I	C	R	U	O	S	E	R	I	I
R	M	N	E	E	N	A	T	I	T	O	E	D	O	R

- ABRASIF
- BAZAR
- BOURDON
- BRUTAL
- BUFFLE
- CADET
- CAMPHRE
- CANCRELAT
- CHAIR
- CITRON
- COCON
- COLIBRI
- COMEDIE
- ESCALE
- FACTICE

- FARFELU
- FLASH
- FLUOR
- FORCAT
- GIGOT
- GOMME
- GRENADE
- INTERIM
- JURON
- LOTERIE
- MACARON
- MAGHREB
- MONOTONE
- NOVICE

- OMOPLATE
- PANOPLIE
- PETARD
- PHOSPHORE
- PLAID
- PROMPTEUR
- RODEO
- SALACE
- SOURCIL
- TITANE
- VANILLE
- VETERAN
- VIAGER
- VISON

• SUDOKU • GRILLE DIFFICILE • N°400 • • SUDOKU • GRILLE FACILE • N°408 •

		7	3	6	4	8					5		1		8	3	
3		9	2								7	8	6			5	
	6												1	5	8	4	
8		4			5								3	6	2	7	
		5			7					8			2	4		9	
			1		5	9						2	4	3	5		
							2						7	1	9	3	
9					8	1		6					1		5	9	6
6	1		4	2	8							4	9		7		2

EN PARTANT DES
CHIFFRES REM-
PLISSEZ LA PAGE
DE TELLE SORTE
QUE CHAQUE CO
LONNE DE 3 X 3
CONTIENNE UNE
SEULE FOIS LES
CHIFFRES DE 1 À 9

MOTS CASES • N°260

- 2 LETTRES**
AI - DE - ES - ET - EU - NO - OS - OU -
SI - UE - UT
- 3 LETTRES**
AIL - BTS - ECU - ETC - RAD - TAS
- 4 LETTRES**
AXEE - CEUX - ELUS - FLAN - FOUR -
NEVE - RALE - SPOT - USEE
- 5 LETTRES**
ARBRE - AVENT - AVERE - ELITE -
LETAL - LOESS - OCTET - OSCAR -
OUIES - OOURSE - POLKA - VOCAL -
VOEUX
- 6 LETTRES**
AIKIDO - LUTINS - RESEAU - RIVENT -
SEXUEL - SONORE - STUPRE - TUERIE
- 7 LETTRES**
ASSISTA - NUDITES - ULULAIT

**LA SOLUTION
DE
LA SEMAINE**

SOLUTION
Le mot mystère est
ALCHIMISTE

Mots casés

MOTS CASES N°260

A	C	T	E		P	U	R	E	S
N	A	R	R	E	R		U	N	E
T		A	M	P	U	T	E		O
A	N	C	I	E	N		E	L	U
N	A		T	I	E	N		I	L
		R	E	E	R		A	N	E
A	G	I		E	N	G	A	G	E
R	U	D	E		A	E	R	E	S
D	E	E	S		S	E		V	S
U		R		I	V	R	A	I	E
	A	S		T	U	I	L	E	
O	R		R	O	S	E		N	U
S	A	L	U	T		N	I	A	S

Mots fléchés

MOTS FLÉCHÉS N°1409

S	F	G	P	D	B						
A	P	P	R	E	N	T	I	E	G	O	
E	U	E		O	I	S	I	V	E	S	
A	C	T	I	O	N	S		L	A	R	S
U	R	N	E		S	E	L	L	E	E	
B	L	E		D	E	U	X		U		R
E	F	F	E	T		T	U	E	R	A	
T	R	A	U	M	A	T	I	S	E	E	
		C	R	E	T	I	N		S	A	C
A	C	T	E		I	N	C	H		C	O
A	R	I	T	E	S		T	E	T	I	N
B	I	O		D	E	F	I	C	I	T	S
E	N	T	E		I	O		B		E	
R	E		I	N	V	E	N	T	I	O	N
S	E	C		I	F		V	A	U	T	

• SUDOKU • GRILLE DIFFICILE • N°399 • • SUDOKU • GRILLE FACILE • N°408 •

9	2	7	5	6	1	8	4	3		5	9	8	3	1	6	2	7	4
4	8	6	3	2	7	1	5	9		3	6	4	8	2	7	9	1	5
5	3	1	8	9	4	2	6	7		1	2	7	4	5	9	8	3	6
6	9	2	7	5	8	4	3	1		6	8	9	1	7	4	5	2	3
7	5	3	4	1	9	6	8	2		2	5	3	9	6	8	7	4	1
1	4	8	2	3	6	7	9	5		4	7	1	5	3	2	6	8	9
8	1	4	9	7	5	3	2	6		8	1	6	2	4	5	3	9	7
3	7	5	6	4	2	9	1	8		7	3	2	6	9	1	4	5	8
2	6	9	1	8	3	5	7	4		9	4	5	7	8	3	1	6	2

HOMMAGE À PAPA WEMBA

Alain Deshaké et l'Armée rouge interprètent fidèlement les morceaux musicaux du musicien

À l'occasion de la célébration du troisième anniversaire de la disparition de la star de la rumba congolaise, l'Institut français du Congo, en partenariat avec Trace TV et l'ambassade de la République démocratique du Congo (RDC), a organisé un concert en mémoire de l'illustre artiste.

Il est 5h15 mn d'un 24 avril 2016, lorsque la star de la rumba congolaise, Papa Wemba, pourtant en train d'enflammer le public sur la scène du Festival des musiques urbaines d'Anoumabo (Femua) par le show de la chanson «Est-ce que», s'écroule subitement et trouve la mort. C'était ses derniers instants sur scène comme il l'avait souhaité: « mourir avec son micro devant la foule ».

Depuis lors, chaque 24 avril, la communauté musicale rend hommage à la méga star. Pour cette année, à Brazzaville, la célébration du troisième anniversaire de sa disparition a été marquée par la projection du film sur son histoire, suivie d'un débat et témoignages sur sa vie d'artiste, puis enfin d'un concert donné par l'orchestre Armée rouge d'Alain Deshaké.

Très attendu, Alain Deshaké a fait une brillante entrée sur scène par la chanson «Welo», que Papa Wemba chanta en style acoustique. L'artiste a été vivement ovationné par le public. Certains l'ont découvert pour la première fois, pendant que d'autres l'ont connu depuis, surtout lors des obsèques de Nzongo Soul. Puis il a enchaîné avec les chansons «Congo moko», «Maria Valencia», etc.

Alain Deshaké a invité le public à revisiter Papa Wemba des années



Les derniers instants de Papa Wemba au Femua 9

Zaïko, Isifi Lokolé et Yoka Lokolé. «Chuchuna», «La vérité rien que la vérité», chantés respectivement avec le ministre Alain Akouala (lui aussi ovationné pour son talent artistique, bien que caché), ont constitué le menu de ce répertoire de l'époque d'avant Viva la musica.

Sitôt après l'ancienne époque, Alain Deshaké est revenu sur la période Viva la musica, avec les chansons comme «Bukavu-dawa» que Papa Wemba chanta à l'issue d'un accident sur la route de Bukavu, dans une province de

la RDC, puis «Rendre à César», «Mabélé mokonzi» avec la célèbre danse mokoniono.

Ce concert a connu également la présence du célèbre artiste musicien Nadu Katumba dit New Jack, de l'orchestre Nouvelle écriture (un autre groupe de Papa Wemba avec lequel il a donné des concerts dans les salles prestigieuses de Paris, France). Accompagnant le groupe Armée rouge, New Jack et Alain Deshaké ont interprété tour à tour «Mi-Amor» contenu dans l'album Wake-Up chanté par Papa Wemba et Koffi Olomidé. S'en

sont suivies des chansons comme «Chance ya suka», «Extra large (XL)», « Okoningana» interprétées toujours par le groupe Armée rouge et New-Jack.

La dernière partie du concert a été animée avec ses musiciens, parfois seul. Ils ont chanté «Amazon» et «Matebu». Un autre moment fort, c'est lorsqu'il a interprété, comme il a su le faire tout au long de ce concert, le titre qui restera dans l'anthologie des chansons de Papa Wemba, à savoir «Blessure». Une chanson qui a ramené le public à cette période

triste des obsèques de sa mort. À l'issue de cette interprétation, Alain Deshaké a été de nouveau ovationné, avant de chanter «Amina Overdose».

Sur demande du public, l'artiste a chanté un autre morceau que Shungu Wembadio a fait honneur à sa femme et à sa petite famille : « Phrase ». Puis «Esclave» chanté par Papa Wemba, à l'époque de l'apartheid. Alain Deshaké ne pouvait terminer ce concert hommage, sans interpréter la mythique et dernière chanson de Papa Wemba sur scène au Femua 9, à Abidjan, à savoir «Est-ce que», avant de boucler par «Maman», question de rendre hommage à toutes les femmes, à toutes les mères présentes dans la salle.

À la fin du spectacle, le public, très ravi, a vivement réclamé une seconde production d'Alain Deshaké selon le même concept. Notons que Jules Shungu Wembadio Pene Kikumba dit Papa Wemba a été élevé dans son pays (la RDC) au grade de héros national, au même titre que Emery Patrice Lumumba et Laurent Désiré Kabila. Sa valeur étant reconnue au niveau international, il est magnifié, chaque 24 avril, dans plusieurs pays africains. D'ailleurs, l'espace du Femua est dorénavant appelé espace Papa Wemba.

Bruno Okokana

MÉDECINE POUR TOUS

Les facteurs de risque cardiovasculaire

Première partie : définitions, mécanismes d'action, classification

Définitions. Un facteur de risque cardiovasculaire (FDR CV) est un fait clinique, biologique, social ou environnemental qui augmente le risque de survenue d'un événement cardiovasculaire. Celui-ci est d'autant plus plausible qu'il y a conjonction chez un même sujet de plusieurs facteurs. Le marqueur de risque, souvent associé aux FDR, est un fait qui expose au risque de maladie cardiovasculaire (MCV) sans que son degré d'imputabilité soit établi.

Classification et mécanismes d'action des principaux FDR CV

I. Facteurs de risque modifiables :

I.1 Hypercholestérolémie. Le cholestérol est un lipide (=graisse) nocif par sa fraction qu'est le LDLc dont le taux sanguin normal est <1,6g/l. Le HDLc est sa fraction protectrice dont le taux normal est >0,4g/l. L'athérome (=lésion fibrolipidique) est la principale étiologie des affections cardiovasculaires de l'adulte. Son mécanisme est le suivant : à partir d'une lésion de la paroi artérielle (strie lipidique) se produit une accumulation de débris résultant d'une inflammation. S'y forme ensuite une plaque d'athérome qui, en

augmentant de volume, tend, d'une part, à réduire la lumière de l'artère (cause d'ischémie angine de poitrine, etc.), d'autre part à s'ulcérer et à se thromboser (caillots) exposant aux embolies artérielles (infarctus du myocarde, AVC, etc.). I.2 Tabagisme.

Le tabac est le premier pourvoyeur du cancer et de l'insuffisance coronarienne (donc de l'infarctus du myocarde). Il altère la paroi des artères par les toxiques qu'il y dépose (goudron, nicotine) et provoque le spasme artériel, les lésions athéromateuses et la formation des caillots. Il abaisse le bon cholestérol (HDLc) et augmente le mauvais (LDLc). I.3 Hypertension artérielle (HTA). Chez l'adulte, l'HTA se définit par une pression systolique > 140 mmHg et une diastolique ≥ 90 mmHg. L'HTA, fléau mondial, est un grand facteur de risque de toutes les complications de l'athérome (accident vasculaire cérébral, infarctus du myocarde, artérite des membres inférieurs). I.4 Diabète. Il se définit par une glycémie à jeun > 1,26 g/l. Variétés : type I, survenant avant 20 ans et insulino-dépendant et type II dit gras, non-insulino-dépendant. Le diabète favorise le développement de l'athérome avec, comme principaux impacts, les

artérites des gros vaisseaux (coronaires, cerveaux, membres inférieurs) et des micro-vaisseaux (rétine, reins). I.5 Insuffisance rénale chronique. Impact semblable à celui du diabète sur le système cardiovasculaire. I.6 Autres facteurs de risque modifiables: Sédentarité, qui aggrave d'autres facteurs de risque très souvent associés (HTA, diabète, dyslipidémies et surpoids) ; Obésité (index de masse corporelle ou IMC ≥ 30 kg/m²) ; Syndrome métabolique affirmé par la présence de trois des cinq éléments suivants : obésité abdominale (tour de taille > 102 cm chez l'homme et > 88 cm chez la femme) ; HDL-cholestérol < 0,40 g/l chez l'homme et < 0,50 g/l chez la femme ; Triglycérides > 1,5 g/l ; Pression artérielle > 130/85 mmHg; Glycémie à jeun > 1,10 g/l.

II. Facteurs de risque non modifiables :

II.1 Niveau de l'âge : âge ≥ 50 ans pour l'homme et ≥ 60 ans pour la femme. II.2 Sexe : Avant 70 ans, les deux tiers des infarctus surviennent chez l'homme, à ≥ 75 ans, il y a égalité. Explication : les oestrogènes diminuent l'incidence des complications de l'athérome chez la femme. II.3 Hérité : antécédent familial à prendre en compte chez un malade si infarctus

du myocarde ou AVC survenu à moins de 55 ans chez le père et à moins de 65 ans chez la mère.

III. Marqueurs de risque. Il s'agit des facteurs associés à un risque de MCV sans que leur degré d'imputabilité ne soit formel. a) facteurs psychosociaux et environnementaux (risque d'incidence variable d'une région à l'autre ou selon les catégories sociales) ; b) Excès d'alcool ; c) Stress : dans la survenue de l'IDM, de l'AVC ou du syndrome de Tako-Tsubo (=obstruction médio-ventriculaire gauche) ; d) élévation du taux sanguin de certaines substances comme l'homocystéine ou le fibrinogène.

En résumé de cette première partie, le cholestérol, notamment sa fraction qu'est le LDLc, constitue le noyau des facteurs de risque cardiovasculaire. Les autres facteurs favorisent sa genèse et son développement. La lésion initiale est la plaque d'athérome à partir de laquelle se produiront tous les dégâts portant principalement sur le cœur, le cerveau, les artères des jambes et les reins.

Christophe Bouramoué, professeur émérite, nbouramoue@yahoo.fr